



Coopération Gabon – Commission européenne

RAPPORT ANNUEL CONJOINT

2008



AVANT PROPOS DE L'ORDONNATEUR NATIONAL ET DU CHEF DE DELEGATION

"L'année 2008 a été marquée par la flambée des prix des produits de base et la crise économique et financière internationale, dont les effets attendus en termes d'emplois et de pouvoir d'achat laissent craindre un climat social difficile en 2009. La détérioration des perspectives budgétaires à partir du second semestre, due principalement à la chute des cours du pétrole, les difficultés rencontrées dans plusieurs secteurs-clefs de l'économie gabonaise (mines, bois...) ont donné lieu à une montée des incertitudes et à la nécessité d'arbitrages gouvernementaux sur les domaines prioritaires d'intervention de l'Etat. A l'occasion de son allocution de fin d'année 2008, le Président de la République gabonaise a décidé de constituer une nouvelle "équipe gouvernementale de mission et d'ouverture" de 48 membres, dont la priorité sera de résoudre les problèmes des Gabonais en termes d'accès aux services sociaux de base, et de mettre en œuvre les grands projets économiques et d'infrastructures de transport et énergétiques du mandat présidentiel. Au niveau national, un mouvement de grève des enseignants du primaire et du secondaire relevant du secteur public s'est déclenché à la fin de l'année. Face à ces enjeux, priorité doit être donnée au renforcement de l'efficacité et la pertinence des aides extérieures, en cohérence avec les priorités nationales. C'est l'occasion de souhaiter une meilleure coordination entre gouvernement et partenaires du développement, dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté et le respect des principes de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

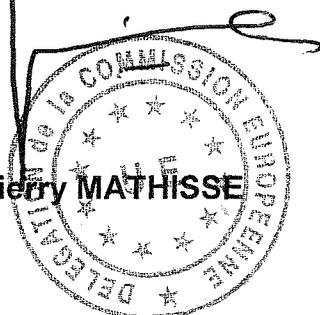
Dans ce contexte, notre partenariat positif joue un rôle important, dont ce Rapport Annuel Conjoint témoigne: tant sur les plans politique qu'économique, infrastructurel et social, la qualité du dialogue et de la coopération entre le Gabon et l'Union Européenne permettent la mise en œuvre de programmes d'appui au développement structurants, en cohérence avec les priorités définies au niveau national. Ce rapport présente de façon exhaustive l'ensemble des actions conjointes menées en 2008, et dresse un bilan global de la situation du pays.

Inscrit dans la durée, le partenariat Gabon-Union Européenne s'adapte à l'évolution aux plans national et international et aux conséquences spécifiques de la crise internationale actuelle: 2009, année charnière, verra, parallèlement à une phase de croisière de tous les projets du 9^{ème} FED, le démarrage des programmes du 10^{ème} FED. L'enveloppe programmable, d'un montant de 49 millions d'euros, sera consacrée à 60% pour l'entretien routier et l'assainissement urbain, 20% dans le domaine de l'éducation de base et de l'adéquation formation-emploi, 8% pour la gestion des ressources naturelles renouvelables, et 10% enfin en matière de renforcement des capacités des secteurs public et privé. Deux objectifs particuliers sous-tendent ces orientations: le développement interne d'une part, axé notamment sur l'accès de la population aux services de base, d'autre part une meilleure insertion de l'économie gabonaise dans les flux commerciaux internationaux."

Libreville, le

**Le Chef de Délégation
de la Commission Européenne**

Thierry MATHISSE



**Le Ministre du Développement
de la Performance publique, de la
Prospective et de la Statistique
Ordonnateur National du FED**

Anacle BISSIELO

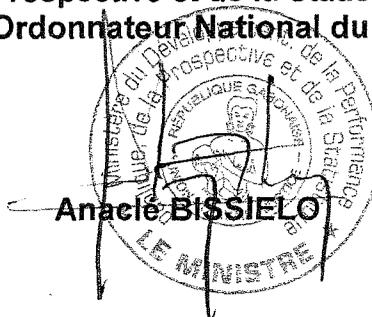


TABLE DES MATIERES

RESUME	4
1. PERFORMANCE POLITIQUE	5
1.1 MISE A JOUR DE LA SITUATION ET DE LA GOUVERNANCE POLITIQUES	5
1.2. MISE A JOUR DE LA SITUATION ET DE LA GOUVERNANCE ECONOMIQUE.	6
1.3. MISE A JOUR DE LA SITUATION SOCIALE	10
2. REVUE DE LA COOPERATION PASSEE ET PRESENTE	13
2.1. PERFORMANCES FINANCIERES FED.	13
2.2. APPUI BUDGETAIRE N/A	14
2.3. PROJETS ET PROGRAMMES SECTEURS FOCALUX ET NON FOCALUX	14
2.3.1. SECTEURS DE CONCENTRATION	14
Secteur de concentration 1 : appui aux transports - appui aux infrastructures routières.....	14
Secteur de concentration 2 : éducation/formation professionnelle.....	15
2.3.2. PROJETS ET PROGRAMMES HORS CONCENTRATION	16
Cellule d'appui à l'Ordonnateur national du FED	16
Composante Gabon du programme de conservation et utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale	17
Programme sectoriel de valorisation des aires protégées (PSVAP)	17
Utilisation des ressources pour les Acteurs Non Etatiques (PROGREANE).....	18
2.4. AUTRES COOPERATIONS	19
2.4.1. ENVELOPPE B	19
2.4.2. SYSMIN	19
2.4.3. COOPERATION REGIONALE	21
2.4.4. COOPERATION INTRA-ACP	23
2.4.5. LIGNES BUDGETAIRES	24
2.4.6. L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE (APE).....	27
2.4.7. BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT	27
2.4.8. L'ACCORD DE PECHE UE/GABON	28
2.4.9. L'EXPORTATION DES PRODUITS DE LA PECHE VERS L'UNION EUROPEENNE.....	28
2.5. POLITIQUE DE COHERENCE POUR LE DEVELOPPEMENT	29
2.6. DIALOGUE AVEC LE PARLEMENT ET LES ACTEURS NON ETATIQUES	29
2.7. Coordination des bailleurs et harmonisation.....	29
ANNEXES	31
ANNEXE 1 INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE MACRO-ECONOMIQUE	31
ANNEXE 2 ANNEXES FINANCIERES	36

RESUME

En matière de politique intérieure, 2008 a été marquée par le déclenchement en octobre d'un mouvement de grève des enseignants du primaire et du secondaire relevant du secteur public. Des avancées sociales proposées par le PR ont permis de sauver, mi-janvier 2009, une année scolaire qui paraissait compromise. Ces difficultés illustrent la dégradation de la situation dans plusieurs secteurs dans un contexte de marges budgétaires restreintes en fin d'année.

Sur les plans régional et international, le Gabon demeure un acteur important dans les processus de préservation, de stabilisation et de maintien de la paix. Le Président de la République s'est personnellement impliqué dans les pourparlers de paix concernant le Darfour, le Tchad, ainsi que la République centrafricaine. Dans ce dernier pays, le Président gabonais a été le parrain du Forum pour un "*dialogue politique inclusif*" en Centrafrique, tenu du 8 au 20 décembre 2008.

Au plan économique, en dépit des effets de la crise financière et économique sur la demande des principaux partenaires du pays, l'économie gabonaise présente des indicateurs macroéconomiques bien orientés. Les effets de la crise se feront plus prégnants au premier semestre 2009. Ainsi, en 2008, le taux de croissance réelle du PIB reste robuste. Il est estimé à 3,9% contre 5,6% en 2007, dans un contexte d'inflation stabilisée à 5,3%. L'envolée des prix des matières premières et du baril de pétrole observée jusqu'en août 2008, ainsi que les mesures prises en 2007 pour endiguer la flambée des prix alimentaires et de l'énergie, expliquent la bonne tenue de l'économie gabonaise. En dehors des performances du secteur hors pétrole qui apparaissent en retrait, puisque son rythme de progression se situe autour de 4,2% contre 6,2% en 2007, les indicateurs macroéconomiques, notamment de gestion budgétaire et du commerce extérieur, affichent des résultats en progrès par rapport à l'année précédente. Néanmoins, les conséquences de la crise se font sentir dès l'automne 2008 et devraient produire leur plein effet à partir du début 2009. Le secteur pétrolier reste largement pourvoyeur de richesse en 2008. Cette situation favorable ne doit pas masquer les risques de diminution des investissements dans le secteur, du fait de la chute brutale observée au dernier trimestre 2008 du prix du baril. Pour les années à venir, les grands groupes pétroliers tablent sur une stabilisation de la production au niveau actuel (autour de 12,5 millions de tonnes). Dans le domaine minier, l'important projet d'extraction du minerai de fer de Bélinga est au cœur de la stratégie de diversification de l'économie gabonaise. Les chantiers des différentes infrastructures devraient démarrer rapidement mais aucun chronogramme précis n'a été présenté au Gouvernement à ce jour. En ce qui concerne l'APE, le Gabon n'a pas poursuivi la négociation bilatérale initiée en 2007, mais a joué un rôle positif et constructif durant les négociations au niveau régional.

En matière sociale, avec un IDH de 0,677 en 2007/2008, le Gabon se classe désormais au 119^{ème} rang mondial, soit une progression de 5 places par rapport à son classement antérieur. La mise en place d'un dispositif d'assurance-maladie, destiné à assurer la couverture maladie des personnes économiquement faibles, devrait permettre une amélioration des indicateurs de santé. Institué par ordonnance présidentielle du 21 août 2007 portant création de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMGS), le régime obligatoire d'assurance-maladie et de garantie sociale en République gabonaise, premier exemple en Afrique sub-saharienne, est une réalité depuis décembre 2008.. Cependant, la situation de la pauvreté exige des efforts toujours soutenus du Gabon qui, avec un PIB par habitant en parité de pouvoir d'achat de 6954 \$, se situe en 8ème position sur le continent africain, juste devant l'Ukraine (6.848 \$) au niveau mondial.

Le présent Rapport Conjoint d'Activité détaille l'ensemble des programmes et projets conduits au cours de l'année 2008, en incluant les programmes significatifs menés par les autres Partenaires au Développement.

1. PERFORMANCE POLITIQUE

1.1 MISE A JOUR DE LA SITUATION ET DE LA GOUVERNANCE POLITIQUES

En milieu d'année 2008, le monde est traversé par la survenance dans un certain nombre de pays en développement de contestations populaires violentes qualifiées d'"*émeutes de la faim*". Il s'est agi pour l'essentiel de l'expression populaire des difficultés de vie quotidienne liées à la flambée des prix des denrées alimentaires et de l'énergie. Ainsi, entre août 2007 et août 2008, les prix des denrées alimentaires de base ont progressé de 13%. Pis encore, par rapport à août 2006, ils ont même augmenté de 60%.

Bien que ce phénomène de hausse de prix des denrées alimentaires n'ait pas débouché sur des mouvements sociaux violents au Gabon, il aura exacerbé les difficultés dans la vie quotidienne des Gabonais à travers la réduction de leur pouvoir d'achat. Dans ce contexte, le monde de l'éducation au Gabon a été traversé par un mouvement de grève, fortement suivi par les enseignants du primaire et du secondaire relevant du secteur public, depuis octobre 2008. Il s'agissait pour les enseignants de porter des revendications touchant principalement à leurs conditions de vie, ainsi qu'à leur situation administrative.

Pour l'ensemble des fonctionnaires de l'Etat, le mouvement des enseignants a permis une revalorisation de la prime de rentrée scolaire, de 25 à 62 mille francs CFA, pour chaque enfant scolarisé de 6 à 16 ans, une augmentation de la prime de transport de 17 à 35 mille à la fin du mois de janvier 2009. En outre, le corps enseignant a notamment obtenu le versement d'une prime d'incitation à la fonction d'enseignant de 100.000 francs CFA par mois pour les agents de la catégorie A, de 80.000 francs CFA pour les agents de la catégorie B, et enfin de 60.000 francs CFA pour ceux de la catégorie C. Ont été également obtenues une plus grande participation des enseignants dans les instances décisionnelles de leurs secteurs, ainsi que la mise en place d'un mécanisme spécifique de traitement des dossiers administratifs par la Fonction publique.

Prises sous l'impulsion du Président de la République, ces avancées sociales ont permis de sauver, mi-janvier 2009, une année scolaire qui paraissait compromise. Elles constituent, au même titre que le mouvement de grève des enseignants qui les aura rendues possibles, le fait majeur de l'agenda politique et social au Gabon pour l'année 2008. Auparavant, à l'occasion de la cérémonie de présentation des vœux à son endroit, le Président de la République avait exprimé sa déception quant aux résultats obtenus par l'équipe gouvernementale au regard de la feuille de route, et en rapport notamment avec la capacité de l'Etat à résoudre les problèmes des Gabonais en termes d'infrastructures routières et de services sociaux de base. Une nouvelle "*équipe gouvernementale de mission et d'ouverture*" de 48 membres a été constituée à cet effet par décret présidentiel du 14 janvier 2009.

Au niveau régional et continental, le Gabon est demeuré un acteur important dans les processus de paix. Le Président de la République s'est personnellement impliqué dans les pourparlers de paix concernant le Darfour, le Tchad, ainsi que la République centrafricaine. Dans ce dernier pays, le Président gabonais a été le parrain du Forum pour un "*dialogue politique inclusif*" en Centrafrique, tenu du 8 au 20 décembre 2008.

1.2. MISE A JOUR DE LA SITUATION ET DE LA GOUVERNANCE ECONOMIQUE.

PIB, inflation, finances publiques et commerce extérieur.

Mi-juin 2008, la fermeture de deux "*hedge funds*" de la banque américaine BEAR STERNS indique au monde l'imminence d'une grave crise financière internationale, non anticipée. Jusqu'à l'été 2008 en effet, le contexte économique international est marqué par la forte envolée des prix des denrées alimentaires, des matières premières et des carburants. Tirée notamment par la croissance rapide des pays émergents d'Asie, la flambée des prix sur les marchés des matières premières et agricoles laissait davantage craindre en 2008 une progression du rythme de l'inflation. Pour l'économie gabonaise, reposant en grande partie sur l'exportation du pétrole, du manganèse et du bois, l'environnement international à l'été 2008 augurait des perspectives économiques très favorables.

Pourtant, en dépit des effets de cette crise sur la demande des principaux partenaires du pays, l'économie gabonaise présente des indicateurs macroéconomiques bien orientés. Ainsi, en 2008, le taux de croissance réelle du PIB reste robuste. Il est estimé à 3,9% contre 5,6% en 2007, dans un contexte d'inflation stabilisée à 5,3%. L'envolée des prix des matières premières et du baril de pétrole observée jusqu'en août 2008, ainsi que les mesures prises en 2007 pour endiguer la flambée des prix alimentaires et de l'énergie, expliquent la bonne tenue de l'économie gabonaise. En dehors des performances du secteur hors pétrole qui apparaissent en retrait, puisque son rythme de progression se situe autour de 4,2% contre 6,2% en 2007, l'ensemble des indicateurs macroéconomiques, notamment de gestion budgétaire et du commerce extérieur, affichent des résultats en progrès par rapport à l'année précédente.

En matière de finances publiques, le solde budgétaire global, dons inclus, devrait s'élever à 10,9% du PIB. Le ratio Dette/PIB, quant à lui, se situe autour de 25% du PIB après avoir atteint un pic de 70% en 2002. De façon générale, les excédents budgétaires du Gabon ont été utilisés pour :

- le remboursement de la dette extérieure (Club de Paris, Club de Londres,...) et intérieure (Club de Libreville) ;
- le règlement des engagements vis-à-vis du système bancaire ;
- la reconstitution des avoirs extérieurs (entre autres la constitution et l'alimentation du fonds des générations futures (compte à la BEAC).

En ce qui concerne le commerce extérieur, le solde extérieur courant, hors dons, du Gabon devrait se situer à 16,9% du PIB, ce qui constitue une amélioration par rapport au niveau de 2007 qui était de 14,8% du PIB. En mois d'importations, les réserves du Gabon seraient aussi en progression, et s'établiraient à 3,8 contre 3,3 en 2007.

Accord avec le Fonds Monétaire International.

L'accord de confirmation passé avec le Fonds monétaire international (FMI) le 7 mai 2007 pour une durée de trois ans s'exécute normalement. Cet accord triennal repose sur trois piliers : placer les finances publiques sur une trajectoire soutenable à moyen terme (notamment la réduction à 6-7% du déficit primaire hors pétrole qui représente encore 18% du PIB non pétrolier en 2006), renforcer la gestion des finances publiques notamment la gestion des revenus pétroliers, et éliminer les obstacles structurels au développement du secteur privé en vue de la relance de la croissance du secteur non pétrolier.

Une mission du FMI a séjourné à Libreville fin juillet 2008 pour préparer la seconde revue de cet accord triennal. Pour les membres de cette délégation, l'économie gabonaise a enregistré des résultats satisfaisants au cours du premier semestre de 2008, en dépit du retournement de la conjoncture internationale. Par ailleurs, des progrès sensibles sont observés dans certains domaines. Il en est ainsi de l'initiative sur la transparence des industries extractives (EITI), qui concerne désormais la plupart des compagnies pétrolières et minières, et dont le troisième rapport a été publié en mars 2008. Mais la mise en œuvre de certaines réformes structurelles piétine. En particulier, le mécanisme d'ajustement des prix des carburants aux cours mondiaux n'a toujours pas été activé depuis mars 2007, et le risque est grand que les subventions aux carburants se montent à 3,3% du PIB hors pétrole.

La mission est parvenue à un accord préliminaire avec les autorités gabonaises sur un ensemble de mesures de nature à soutenir l'exécution du programme pour 2008. Vu le défi que constitue la baisse tendancielle de la production pétrolière, la mission a encouragé les autorités à poursuivre une politique budgétaire cohérente avec l'objectif d'atteindre, d'ici 2011, une position fiscale soutenable. Pour 2009, quelques mesures vers cet objectif consistent à faire jouer le mécanisme d'ajustement des prix du carburant, à examiner des initiatives ciblées pour lutter contre la flambée des prix des produits alimentaires autres que la suspension des droits de douane et de TVA sur certains produits alimentaires importés, à rendre plus transparente la gestion du fonds pour les générations futures.

Dettes publiques

En 2007, le Gouvernement gabonais a décidé d'anticiper le rachat, pour un montant de 1,5 milliard USD, de sa dette auprès du Club de Paris, moyennant une décote de 15% (le Gabon avait demandé 33%). Pour ce faire, il a émis sur le marché international des capitaux, en décembre 2007, un emprunt obligataire à hauteur d'un milliard USD remboursable in fine sur 10 ans et assorti d'un taux d'intérêt nominal de 8,20 %. Cette émission a été complétée par un emprunt obligataire de 81,5 milliards de francs CFA sur la bourse régionale des valeurs régionales mobilières à 5,5% en janvier 2008, avec comme objectif d'effacer l'essentiel de la dette du pays auprès de ses créanciers du Club de Paris. La France a, pour sa part, accordé une annulation supplémentaire de 5% à travers le mécanisme de "conversion annulation" devant être consacré à la protection de l'environnement.

Pour optimiser la gestion de son emprunt international, le Gabon a négocié avec la Banque Mondiale la création d'un fonds d'amortissement pour mieux anticiper le paiement à maturité de l'émission obligataire internationale. A ce jour, deux paiements de 25 millions de dollars ont été transférés dans un compte ad hoc ouvert à cet effet - Investment Management Account (IMA) -.

Projet d'exploitation du fer à Bélinga

Le projet d'extraction du minerai de fer de Bélinga dans la province de l'Ogooué Ivindo représente l'opération de plus grande envergure dans le secteur. Il s'agit de mettre en valeur le dernier grand gisement de fer au monde n'ayant pas encore été exploité. Les réserves du site sont estimées à 1 milliard de tonnes, pour une teneur en fer de 65%. D'un coût total de 2,4 milliards d'Euros (1.600 milliards de Fcfa), ce projet comprend, outre le site d'exploitation, la construction d'un barrage hydroélectrique, 560 km de voies de chemin de fer et la construction d'un port en eaux profondes. L'exploitation du gisement de fer de Bélinga a été attribuée à la compagnie chinoise Panzhihua Iron and Steel Co, le barrage sera construit par Sino Hydro, le chemin de fer par la China Railways Engineering. Enfin, China Communication Construction Company Ltd/China Harbour aura pour tâche de

construire le port en eaux profondes. La convention de mise en exploitation de ce gigantesque complexe minier a été signée le 7 septembre 2006.

En théorie, les chantiers des différentes infrastructures à réaliser (barrage hydroélectrique, chemin de fer, et port en eaux profondes) doivent démarrer rapidement pour que la date de 2011 comme point de démarrage de la production de fer puisse être tenue. Pourtant, force est de constater qu'aucun chronogramme précis de réalisation des infrastructures afférentes au projet n'a été présenté au Gouvernement à ce jour, ni d'ailleurs les études de faisabilité et d'impact environnemental et social s'y rapportant.

Pétrole

Malgré une baisse annoncée de la production pétrolière (le pic de production du pays a été enregistré en 1997 avec 18,56 millions de tonnes) le secteur pétrolier reste largement pourvoyeur de richesse grâce à un maintien des cours à un niveau très élevé.

De ce fait, les trois principales sociétés opérant dans le secteur - Total, Shell et Perenco - annoncent des résultats financiers en hausse pour 2008. Cette situation favorable, due à la flambée des cours du pétrole pendant les trois premiers trimestres de l'année 2008, ne doit pas masquer les risques de diminution des investissements dans le secteur, du fait de la chute brutale observée au dernier trimestre 2008 du prix du baril de pétrole.

Pour les années à venir, les grands groupes pétroliers tablent sur une stabilisation de la production au niveau actuel (autour de 12,5 millions de tonnes).

S'agissant des revenus générés par ce secteur, ils s'élèveraient, si on en croit le rapport ITIE 2007 portant sur les revenus de 2006, à 1996,7 millions de \$. Ce chiffre porte sur 76% des entreprises du secteur.

Perspectives macroéconomiques

En 2009, le gouvernement gabonais table sur un taux de croissance du PIB réel de 7%. Cette croissance proviendrait principalement du secteur pétrolier, qui devrait connaître une augmentation de sa production de 7,8% par rapport à 2008, pour se situer à 13,86 millions de tonnes, grâce aux "investissements entrepris" et à "la mise en production de nouveaux gisements".

Sur cette base, le budget 2009 de l'Etat avait initialement été estimé à près de 2.500 milliards de FCFA (3,8 milliards d'euros), en tablant sur une augmentation de ses recettes pétrolières. Ce projet est cependant en cours de révision - en baisse envisagée de près de 30% - avec la dégringolade du cours du pétrole, divisé presque par quatre en six mois après avoir atteint des sommets historiques en juillet. Ce réaménagement de 30% à la baisse, qui tient compte de l'incertitude du contexte économique international et des hypothèses du cadrage macro-économique modifiées pour l'année 2009, affecte uniquement le budget de fonctionnement, puisque le niveau des ressources consacrées à l'investissement est demeuré inchangé à 315,6 milliards de francs CFA, soit une augmentation de 41,3 milliards de F.cfa par rapport à la loi de finances de l'année 2008. Globalement pourtant, le budget 2009 est en baisse de 1,4% par rapport au budget 2008.

Réformes et diversification de l'économie nationale.

Les perspectives pour l'année 2009 s'annoncent relativement encourageantes. Elles seront confortées par l'amplification des réformes visant à renforcer la discipline budgétaire, diversifier l'économie et la rendre plus compétitive.

En matière de renforcement de la gestion budgétaire, des avancées positives sont observées dans la programmation, la préparation, et l'exécution du budget. L'élaboration de cadres de dépenses à moyen terme (CDMT) a ainsi permis de mieux intégrer dépenses de fonctionnement et d'investissement, et d'affecter les ressources budgétaires conformément aux actions prioritaires identifiées dans le DSCR. En outre, le système de passation des marchés publics apparaît aujourd'hui plus efficient. Ainsi, en 2008, 70,14% des marchés publics ont fait l'objet d'un appel d'offres. De plus, le Gabon a adopté un nouveau code des impôts, qui intègre les évolutions réglementaires intervenues en la matière.

Par ailleurs, les autorités gabonaises ont poursuivi le dialogue avec les partenaires techniques et financiers sur l'ITIE. Le troisième rapport de l'ITIE, retraçant les données de 2006, a été publié le 20 avril 2008. En comparaison avec les précédents, ce rapport marque une étape de maturation du processus ITIE entamé au Gabon en 2005. D'abord il couvre la quasi-totalité des compagnies extractives opérant au Gabon. C'est là le résultat de la sensibilisation au niveau national par les autorités administratives et politiques, et surtout par la société civile. Ensuite, les déclarations de revenus des trois grandes compagnies pétrolières (Shell et Total) et minière (Comilog), ont été certifiées par leurs Commissaires aux comptes respectifs. C'est une nouveauté qui a été introduite et qui renforce la transparence. Elle sera étendue progressivement à d'autres compagnies. Enfin, l'écart entre les déclarations des compagnies et celles de l'Etat est moins élevé que dans les premiers rapports. Ce, grâce à l'amélioration des méthodes de comptabilisation et de pointage au niveau des services administratifs. La mise en place récente du modèle de prévision des revenus pétroliers devrait aussi grandement contribuer à estimer les entrées réelles et projetées des recettes pétrolières.

En matière de libéralisation de l'économie, l'État a accéléré son désengagement du secteur productif concurrentiel. Ainsi, le processus de privatisation de Gabon Télécom est achevé, et la levée des restrictions sur l'exportation des grumes d'Okoumé est désormais effective.

Bien que le volet social du plan de restructuration de Gabon Télécom demeure difficile à mettre en œuvre, les réformes initiées par le repreneur de la société de téléphonie semblent porter des fruits. Durant l'année 2008, l'ensemble des activités du groupe a généré un chiffre d'affaires net d'environ 68,9 milliards de francs CFA, en hausse de 18,6% avec l'impact des réajustements tarifaires. En particulier, la branche mobile de Gabon Télécom a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires brut d'environ 40,2 milliards de francs CFA (+18,7%). Fin 2008, le parc Fixe de Gabon Télécom s'est établi à plus de 33.000 lignes, affichant une augmentation de 37,5% par rapport à 2007, alors que le parc Mobile a enregistré une croissance de 15,8% à près de 447.000 clients à fin 2008, stimulé par les promotions. Quant au parc Internet, il a progressé de 40% à 14.000 accès.

S'agissant de la diversification de l'économie, le Gouvernement a adopté un décret portant création de la Commission Nationale de la Diversification de l'Economie. Cette structure a pour but d'aider au développement des secteurs économiques prioritaires du pays.

Elle est chargée d'assurer la mise en œuvre des principales recommandations

issues du Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR), par une nouvelle approche intégratrice consistant, d'une part à sélectionner un nombre limité de filières à promouvoir, à identifier tous les obstacles au développement desdites filières, de la production à la commercialisation, et d'autre part à lever ces obstacles à travers la mise en œuvre d'un programme d'actions intégrées multisectoriel.

A cette fin, la Commission comporte treize (13) Commissions Sectorielles correspondant aux secteurs identifiés comme porteurs, à savoir :

- l'industrie du bois,
- l'industrie pharmaceutique,
- l'agriculture et l'élevage,
- la pêche et la pisciculture,
- les produits environnementaux,
- le tourisme,
- le pétrole et le gaz,
- les mines,
- les banques et assurances,
- les nouvelles technologies de l'information et de la communication,
- les services du transport aérien et maritime,
- les services de santé,
- les pôles éducatifs d'excellence.

En outre, le pays vient de se doter d'un nouveau Code du Commerce destiné à normaliser et à sécuriser les activités commerciales dans le pays. Ce Code moderne, conforme aux normes de la CEMAC, de l'OHADA, de la CIMA,.... intègre dans un même document l'ensemble des textes législatifs et réglementaires, nationaux et supranationaux, régissant les activités commerciales et industrielles.

Des efforts restent cependant à faire en vue de rendre l'environnement des affaires plus attractif. Les différentes études menées à cet égard montrent que le Gabon a encore des progrès à faire. Le rapport "Doing Business 2009" produit par la Banque Mondiale montre ainsi que le Gabon est l'un des pays les moins propices aux affaires. Sur 181 pays répertoriés, il se classe ainsi à la 151^{ème} place, en recul de 8 places par rapport au classement précédent. A titre d'illustration, le Gabon est l'un des trois pays au monde à avoir adopté en 2008 une réglementation restreignant le commerce transfrontalier. Certes, des efforts en matière d'accès au crédit pour les entreprises ont pu être notés dans le même temps mais se révèlent insuffisants.

1.3. MISE A JOUR DE LA SITUATION SOCIALE

Depuis le début des années 2000, le gouvernement gabonais a pris conscience du phénomène de progression continue de la pauvreté dans le pays et, dès lors, la problématique de la réduction de la pauvreté est demeurée au centre des débats sur les politiques de développement. En 2003, le programme d'ajustement structurel défini avec le Fonds Monétaire International avait comme objectif global la réduction de la pauvreté. En janvier 2006, une Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SCR) est officiellement adoptée par le Gouvernement, en vue de rendre cohérentes et efficaces les stratégies de réduction de la pauvreté.

Cette SCR doit pouvoir amplifier et accélérer les premiers résultats encourageants observés depuis 2005, qui apparaissent comme les effets des mesures sociales mises en œuvre.

En effet, des progrès apparaissent au regard de l'évolution de certains indicateurs. Ainsi, avec un IDH de 0,677 en 2007/2008, le Gabon se classe désormais au 119^{ème} rang mondial, soit une progression de 5 places par rapport à son classement antérieur. La hausse de l'espérance de vie à la naissance, ainsi que l'embellie économique semblent expliquer l'orientation positive de l'IDH. Pourtant, les inégalités restent fortes puisque un tiers de la population vit sous le seuil national de pauvreté. Cette situation trouve notamment ses fondements dans le phénomène d'urbanisation rapide que connaît le pays depuis plusieurs années. La situation sociale demeure donc préoccupante, et les efforts entrepris par le Gabon, qui avec un PIB par habitant en parité de pouvoir d'achat de 6954 \$, se situe en 8^{ème} position sur le continent africain et juste devant l'Ukraine (6.848 \$) au niveau mondial, doivent être maintenus.

Au plan sanitaire 12% des enfants de moins de 5 ans présentent encore une insuffisance pondérale par rapport à leur âge et seulement 55% des enfants de moins d'un an sont entièrement immunisés contre la rougeole. En outre, seuls 44% des enfants de moins de 5 ans souffrant de diarrhées bénéficient d'un suivi approprié. Par ailleurs, 24% des accouchements sont accompagnés par des personnes non qualifiées.

Malgré l'existence de nombreuses infrastructures sanitaires et hospitalières (publiques et privées), l'offre de soins curatifs reste globalement déficitaire. La vétusté, le manque de bonne maintenance et la grande diversité de modèles et de marques de matériel caractérisent les équipements et les infrastructures.

Même s'il existe des structures de formation, le Gabon continue encore d'enregistrer une insuffisance qualitative et quantitative des ressources humaines. Ce déficit est à noter notamment au niveau du corps des médecins (84% des postes vacants), des infirmiers (60% des postes vacants), des sages-femmes (35% des postes vacants) et des pharmaciens (88% des postes vacants).

Au point de vue spatial, l'inégalité de la distribution des ressources humaines entre les zones rurales et urbaines et entre les régions sanitaires est très remarquable.

En ce qui concerne la prise en charge globale des personnes vivant avec le VIH-SIDA, le Gouvernement gabonais a opté pour la création de Centres de Traitement Ambulatoire (CTA) aussi bien à Libreville que dans les provinces. Il en existe cinq à Libreville. En province, tous les chefs lieux en disposent. Ces CTA sont financés sur fonds gabonais et bénéficient d'une assistance technique de la Croix Rouge Française, TOTAL Gabon et le GIP ESTHER.

L'OMS a encadré une enquête nationale de séroprévalence portant sur 2434 femmes enceintes dont les résultats ont révélé une prévalence de 5,9%. Un plan stratégique pour la période 2008-2012 tenant compte de ce constat a été validé par le Gouvernement. Le taux de co-infection VIH/SIDA – Tuberculose est estimé à 33%.

L'espérance de vie au Gabon est 56,2 ans. Avec 58,2 ans, les femmes vivent un peu plus longtemps que les hommes (54,2 ans). En observant plus attentivement les groupes à risque au Gabon, on peut subdiviser la mortalité en deux groupes : la mortalité néonatale et la mortalité maternelle. La mortalité néonatale (enfants de moins de cinq ans) se situe actuellement à 6,15% (infanto juvénile à 9,1%). Les principales causes de décès sont les infections néonatales, la diarrhée, les infections respiratoires aiguës, le paludisme, la malnutrition et le VIH/SIDA. Malheureusement la mise en œuvre de la Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfance (PCIME)

est limitée à 5/51 départements. La mortalité maternelle quant à elle est de 5,2 ‰ des naissances vivantes. Elle est due aux hémorragies de la délivrance, aux dysgraphies, aux complications des avortements, à l'hypertension artérielle et ses complications. C'est en juin 2008 qu'ont été élaborés les Protocoles nationaux de prise en charge des complications obstétricales et néonatales. Leur validation devra se faire pendant le deuxième semestre de 2008.

En ce qui concerne la santé des adolescents, elle est préoccupante du fait des infections sexuellement transmissibles (IST), des grossesses précoces et non désirées (32%) avec ses corollaires de complications liées aux avortements clandestins et les stérilités secondaires. A cela, s'ajoute l'insuffisance de structures d'accueil et d'encadrement de ces jeunes. En avril 2008, la stratégie nationale de santé des adolescents et des jeunes a été élaborée. La validation de ce document est prévue pendant le deuxième semestre de 2008.

Concernant le Paludisme, en dépit des efforts de lutte engagés par le gouvernement et les partenaires, cette maladie reste un problème de santé publique majeur au Gabon, marqué par sa morbidité et sa mortalité élevées. Le monitoring de l'OMS en 2006 a trouvé une prévalence de 61,7% de fièvre/paludisme chez les enfants de moins de 5 ans et une mortalité de 1,3% dans la même tranche d'âge. Ainsi, on note une faible utilisation de la moustiquaire imprégnée : 19,8% chez les femmes enceintes, 18% chez les enfants de 0 à 5 ans. Dans le cadre de la prévention chez la femme enceinte (TPI), on note une faible couverture en 2^{ème} dose de traitement préventif intermittent soit 42%. Par ailleurs, on note des taux assez élevés d'automédication (47%) contre 43% de prise en charge dans les formations sanitaires.

Le Gouvernement Gabonais a soumis au Fonds Mondial de Lutte contre le SIDA, la Tuberculose et le Paludisme, un projet intitulé "Faire Reculer le Paludisme au Gabon". Avec un montant total de 9 348 388 dollars US, ce projet a été approuvé en 2004 pour une période de trois ans allant du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2007. A la fin de ce programme au moins 60% des cas de paludisme chez les femmes enceintes et les enfants de moins de cinq ans bénéficieront d'un traitement correct dans les premières 24 heures après l'apparition des premiers signes. De plus, les groupes ciblés bénéficieront des actions de prévention pour réduire la transmission du paludisme. L'autre objectif de ce programme est qu'au moins 60% des femmes enceintes et enfants de moins de cinq ans bénéficient des actions de prévention pour réduire la transmission du paludisme.

Le pays fait néanmoins des efforts dans l'atteinte des ODM d'ici à 2015. Ainsi le taux de mortalité infantile a-t-il été réduit de près de 70,3% en 8 ans, la part de la population sous-alimentée dans la population totale a baissé de 50% entre 1992 et 2004, le nombre de jeunes alphabétisés a progressé de 4% en 11 ans.

En outre, la mise en place d'un dispositif de l'assurance-maladie, destiné à l'origine à assurer la couverture maladie des personnes économiquement faibles, devrait permettre une amélioration des indicateurs de santé. Instituée par ordonnance présidentielle du 21 août 2007 portant création de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMGS), le régime obligatoire d'assurance-maladie et de garantie sociale en République gabonaise, premier exemple en Afrique sub-saharienne, est une réalité depuis décembre 2008. Il doit se généraliser au profit de tous les Gabonais, selon le plan de développement suivant : les Gabonais économiquement faibles (GEF) en 2008 et 2009, puis les fonctionnaires en 2009 et 2010, et enfin les salariés du secteur privé à partir de 2010.

Au niveau du système éducatif, en dépit d'un taux d'alphabétisation des jeunes estimé à 96,2% qui en fait un des pays les plus alphabétisés et scolarisés d'Afrique, le Gabon se caractérise par un système éducatif à faible efficacité interne. Seulement 69% des enfants atteignant la cinquième année du primaire n'ont pas connu d'échecs dans leur parcours.

Le système éducatif public du Gabon fait face à des problèmes structurels importants: répartition des établissements scolaires imparfaite sur le territoire, moyens faibles voire inexistant de certains établissements dans les régions reculées, problèmes liés au paiement des salaires des enseignants, taux d'absentéisme élevé du personnel. Des grèves suivies ont débuté fin 2008 pour se poursuivre en 2009, révélant une situation sociale tendue dans ce secteur. Le taux d'échec scolaire élevé au niveau primaire se trouve par ailleurs aggravé par l'absence d'alternative en matière de formation professionnelle (nombre limité de structures d'accueil et de formations proposées). L'absence d'une stratégie nationale de réforme du système éducatif gabonais (qui se classe néanmoins en tête du classement des pays d'Afrique Centrale), est un obstacle important à la mise en œuvre de programmes d'appui. Si des initiatives se développent ponctuellement (développement des Ecoles Publiques Conventionnées franco-gabonaises, émergence de structures privées), elles restent aujourd'hui marginales.

Le programme EDUBASE, financé par l'UE (FED) entre 2002 et 2006 a permis de mettre en place l'approche par compétence (APC) au niveau du primaire, mais cette réforme n'a pas été poursuivie au niveau secondaire.

Enfin, la séparation des Ministères de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle en 2007 a conduit à l'absence d'une politique globale et de passerelles.

A l'avenir, grâce notamment à l'élaboration d'une stratégie nationale pour le développement de la statistique (SDNS) initiée en 2007 avec l'appui de la Banque Mondiale, la collecte et le traitement des statistiques sociales (et l'établissement d'une cartographie des établissements scolaires et de formation professionnelle) devraient s'améliorer. En dépit de difficultés dans la phase de démarrage de la préparation de la SDNS liées à la recherche des financements nécessaires, le document final devrait être prêt en 2009.

2. REVUE DE LA COOPERATION PASSEE ET PRESENTE

2.1. PERFORMANCES FINANCIERES FED.

En matière d'engagements globaux, l'objectif est atteint: la Facilité de Coopération technique présentée a été validée avant le 31 décembre 2008. L'objectif annuel en matière d'engagements individuels a également été atteint au 31 décembre 2008; l'objectif annuel en matière de paiements est atteint à 106% au 31 décembre 2008.

Le RAL passe de 50.064.224 euros au 31 décembre 2007 à 41.913.992 euros au 31 décembre 2008; cette diminution est surtout liée aux engagements individuels réalisés pendant l'année et moins par rapport aux paiements (diminution du RAC de 28% et du RAP de 12%). La proportion RAL total/somme des engagements globaux évolue de 56% au 31 décembre 2007 à 50% au 31 décembre 2008 pour un objectif à fin 2008 prévu à 46% (atteinte partielle).

2.2. APPUI BUDGETAIRE N/A

2.3. PROJETS ET PROGRAMMES SECTEURS FOCALISÉS ET NON FOCALISÉS

2.3.1. SECTEURS DE CONCENTRATION

Secteur de concentration 1 : appui aux transports - appui aux infrastructures routières

La volonté de l'Etat gabonais de donner un nouvel essor à sa politique dans le domaine des infrastructures de transport passe par une modernisation de la politique notamment dans le sous-secteur routier. Le faible développement du sous-secteur routier se manifeste par une très faible densité du réseau en état praticable en toute saison et d'importantes faiblesses en termes de capacités sur le plan institutionnel et sur le secteur privé. Ces retards sont dus en majorité à la concentration des investissements passés dans d'autres sous secteurs (notamment ferroviaire et aérien) et d'autre part à l'absence d'une politique fiable d'entretien routier. Malgré des indicateurs favorables en termes de perspective (notamment avec la mise en place du FER II), les avancées dans le cadre de la mise en place des éléments de base nécessaires à une approche sectorielle sont lentes :

(i) La mise en place d'un cadre politique et de planification technique et budgétaire pour le secteur reste d'actualité depuis l'essai d'actualisation du PDIT en 2004 financé par le FED. Il faut cependant souligner que le Gouvernement a, dans le cadre du chronogramme des activités de sa feuille de route 2008, affirmé la nécessité de réactualisation du PDIT avec la mise en place d'un Comité Interministériel. Le développement escompté du projet minier de Belinga constitue un événement majeur au niveau de la planification des transports pour l'ensemble du pays et implique la nécessité de procéder à la révision du cadre politique. La planification budgétaire (notamment CDMT) n'a pas enregistré d'avancées sensibles, et seule la mise en place du FER II permet de disposer d'une vision à moyen terme d'une partie de ressources affectées au secteur.

Certaines activités d'appui institutionnel, comme la mise en place d'une Base de Données Routières avec la mise en place d'un site pilote au FERII, sont en cours de développement à travers l'installation de deux (2) Cellules au sein de la Direction de la Statistique et la Direction Générale de l'Entretien des Routes et Aéroports, la poursuite de la collecte des données (géométriques et auscultation) sur l'ensemble du réseau national soit environ 3000 km prévus pour la campagne 2008 à travers le financement du FER II avec l'appui de l'Assistance Technique du projet d'Appui au Programme Gabonais d'Entretien Routier (PERFED) financé par le FED.

(ii) Par ailleurs, la coordination du secteur par le Gouvernement est marquée par le fait que plusieurs Ministères sont impliqués et la coordination interne est lourde. Des réglages importants sont à effectuer pour rendre efficace cette coordination.

Dans le cadre de la coopération avec l'UE les principaux problèmes identifiés sont les suivants :

- 1. L'insuffisance d'entretien des routes entraînant la dégradation importante du réseau existant ;
- 2. La faiblesse au sein des institutions chargées de la gestion du secteur routier et le déficit en matière de base de données routières ;
- 3. Le manque de compétence et l'insuffisance de matériel pour les PME et les Bureaux d'études ;
- 4. L'incertitude sur les ressources financières allouées à l'entretien routier.

La Convention de Financement (n°9605/GA) "Appui au programme gabonais d'entretien routier" d'un montant de 13.750.000 € signée le 2 avril 2007 prévoit (i) l'appui institutionnel au Ministère des Travaux Publics, de l'Équipement et de la Construction (MTPEC), (ii) la formation des PME/PMI dans le domaine des l'entretien routier, (iii) l'organisation et le suivi des chantiers école et (iv) un appui institutionnel au Fonds d'Entretien Routier de deuxième génération (FER II). Le programme a démarré officiellement le 17 août 2007 avec l'arrivée du premier membre de l'équipe (AT au FER II).

A l'issue d'un recensement, d'analyse et de classification des PME/PMI existantes et potentiellement éligibles, un premier cycle de formations des PME sur les outils de gestion de base, les méthodes d'organisation et de suivi d'un chantier, ainsi que les procédures de passation des marchés publics, a été réalisé du 20 mai au 7 juillet 2008. Loin de demeurer théorique, cet appui aux PME se décline aussi sous la forme d'un apprentissage pratique conduit dans le cadre des Chantiers/Écoles. Actuellement, quatre chantiers/écoles ont été lancés.

La deuxième phase du programme de formation professionnelle continue des petites et moyennes entreprises (PME) locales oeuvrant dans le secteur de l'entretien routier a été lancée le 24 novembre 2008. À cet effet, une vingtaine de cadres de PME gabonaises du secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) ont été réunis à Fougamou (Sud du Gabon) jusqu'au 24 décembre 2008. Cette formation intervient dans le prolongement des formations théoriques dispensées de mai à juillet 2008 à Libreville, pour le renforcement des capacités de gestion des PME et des Bureaux d'études techniques (BET).

Les contrats relatifs à l'achat d'engins pour les chantiers écoles, pour un montant total d'environ 1.000.000 euro, sont en cours d'attribution et devraient être signés dans le premier semestre 2009. Par ailleurs, un audit système sera effectué dans les premiers mois de 2009 pour pallier aux problèmes rencontrés dans l'organisation du projet.

Degré d'intégration des questions transversales

Les actions d'appui institutionnel exécutées en 2008 n'abordent pas directement les questions de genre ou d'environnement.

Lors de la phase de formulation du projet d'appui au secteur routier, les aspects concernant la sécurité et la protection de l'environnement ont été pris en compte. En ce qui concerne le genre, il n'y a pas de mesures spéciales prévues ; en matière d'environnement, les appuis aux PME prévus veilleront au respect des lois liées à la limitation de l'impact sur l'environnement.

Secteur de concentration 2 : éducation/formation professionnelle

De septembre 2001 à février 2006, la Commission Européenne a accordé au Gabon un don de 6 millions d'euros (3,9 milliards de FCFA) sur les ressources du FED, en vue de l'aider à améliorer les performances de son système éducatif au niveau du cycle primaire. Dans le prolongement de cet appui à la politique gouvernementale, l'UE a consenti une enveloppe supplémentaire d'environ 4,5 millions € (2,9 milliards de francs CFA) visant à appuyer les réformes dans le secteur de la formation professionnelle. La convention de financement relative à l'appui au Ministère de la Formation professionnelle et de l'enseignement technique a été signée le 10 octobre 2007.

Prévu pour être exécuté sur quatre années, ce projet ambitionne, au travers une démarche pilote, de mettre en place trois filières de métiers courtes et qualifiantes (BTP, bois et agriculture) et d'apporter un appui institutionnel au Ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle afin d'améliorer ses capacités de planification et de programmation. Ce projet portera notamment une attention particulière aux problématiques de normes de travail et de travail des enfants.

A cet effet, deux devis-programme ont été signés : 1) l'appui institutionnel et volet bois et BTP (d'un montant à hauteur de 537.813.163 XFA dont 244.158.269 XFA en régie) couvrant la période du 9 avril 2008 au 8 avril 2009 ; 2) volet agricole (220.094.213 XFA dont 174.474.809 XFA en régie) pour la période du 15 mai 2008 au 14 mai 2009.

Le projet a entamé un travail d'identification des populations déscolarisées susceptibles d'être réinsérées dans le circuit de la formation professionnelle, l'établissement de partenariat avec le secteur privé (Bois, Agriculture, BTP) dans une logique d'adéquation Formation/Emploi, ainsi que la finalisation des textes relatifs à l'alternance et l'apprentissage. Ainsi, en matière de partenariat public/privé, le projet a déjà entamé des démarches avec les opérateurs économiques de la filière Bois. Concrètement, la société CEB exploitant le bois dans la zone de Lastourville notamment s'est montrée disposée à encadrer, en partenariat avec le Ministère de la Formation Professionnelle, trente (30) jeunes gabonais.

2.3.2. PROJETS ET PROGRAMMES HORS CONCENTRATION

Cellule d'appui à l'Ordonnateur national du FED

Le projet d'assistance technique à l'ON a pour objectif d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la conception et de la mise en œuvre de l'aide communautaire, de façon à accroître son impact sur le développement économique et la réduction de la pauvreté au Gabon.

La Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National (CAON), fait l'objet depuis le 24 juillet 2006 d'une convention de financement d'un montant de 1,9 millions € (dont une contribution de 500.000 € du Gouvernement), signée pour 3 ans.

Au 2^e trimestre 2008, une évaluation à mi-parcours a été réalisée afin de tirer des enseignements de la période passée, permettant ainsi d'envisager des ajustements pour le reste du projet. Une attention particulière a été également portée aux éventuelles réorientations et recommandations qui pourraient contribuer à une meilleure efficience et efficacité dans l'utilisation des fonds et, plus spécialement, garantir la pérennisation des actions en cours.

La spécificité de cette convention de financement réside dans la contribution croissante de l'Etat gabonais, qui atteindra 317.000 € pour la troisième année. L'inscription de ces sommes au budget de l'Etat constitue un enjeu majeur dans la réussite des actions entreprises.

Ce programme d'appui à la CAON connaîtra un gap de financement en 2009, le financement du 9^{ème} FED arrivant à terme en août 2009. Le financement sur 10^{ème} FED, attendu début 2010, donnera lieu à une évolution de l'appui financier à la CAON, compte tenu des résultats de l'évaluation conduite en 2009.

Composante Gabon du programme de conservation et utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale (ECOFAC, phase 4), voir également 2.4.3.

Le programme ECOFAC, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Gabon, vise la mise en œuvre des actions en faveur de la conservation de la biodiversité et de la gestion des aires protégées du Plan de convergence de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) avec un objectif global de meilleure contribution des ressources naturelles à la lutte contre la pauvreté. Prévu pour durer quatre ans, il a démarré en avril 2006.

Ce Programme, financé à hauteur de 38,15 millions d'euros dans sa quatrième phase, a connu un démarrage lent et difficile. Nonobstant cela, il s'exécute tant bien que mal dans les composantes nationales au Cameroun, au Congo, en Centrafrique, en Guinée Equatoriale, en RD Congo, à Sao Tomé e Principe, et au Gabon. Un Comité Régional Technique de Suivi a pu être organisé en février 2008.

Un devis-programme de croisière n°1 a été approuvé en avril 2008. La composition de la coordination régionale, chargée d'assurer sa gestion, a été modifiée puisqu'une équipe entièrement nouvelle a pris ses fonctions suite aux insuffisances graves de la précédente.

La composante Gabon du programme ECOFAC, dotée de 3,15 millions d'euros imputés sur la contribution PIN Gabon, intervient sur deux volets en appui à l'Agence Nationale des Parcs Nationaux. Le premier volet prend la forme d'un appui institutionnel visant à développer et mettre en œuvre les outils structurants et les organes devant assurer la viabilité du réseau des parcs (textes d'applications, plan d'affaires, fonds fiduciaire, fondation, Conseil scientifique...). Quant au second volet, il réside dans des actions consistant à : (i) donner un support à la gestion du parc de la Lopé (mise à niveau et formation du personnel) ; (ii) contribuer au développement des activités alternatives en périphérie afin de réduire la pression de chasse sur la faune et (iii) poursuivre l'appui au développement de l'écotourisme pour assurer la contribution du parc au développement socio-économique.

Un comité technique national de suivi (CTNS) est chargé d'élaborer le plan d'action de la composante. Il s'est tenu deux fois au cours de l'année 2008, à la veille des rencontres du Comité Technique Régional de suivi (CTRS) qu'il a préparé. Compte tenu des dispositions contenues dans la convention de financement, qui fixaient notamment la fin de la période de contractualisation au 22 décembre 2008, le CTNS de la composante Gabon a soumis à l'approbation du CTRS, les projets de devis programmes croisières DP1 pour la période 2008-2009 et le DP2 pour 2009-2010. Le devis programme de croisière 2 de la composante Gabon Lopé a été signé et endossé.

Programme sectoriel de valorisation des aires protégées (PSVAP)

Le Programme Sectoriel de Valorisation des Aires Protégées (PSVAP) d'un montant global de 5 millions d'euros financé sur les ressources du 8^{ème} et du 9^{ème} FED s'est achevé en 2006.

Ce programme comprenait trois composantes : une composante I chargée du renforcement des capacités sectorielles de gestion des aires protégées et des parcs nationaux, une composante II destinée à la réhabilitation et valorisation de la station de recherche d'Ipassa/Makokou, et enfin une composante III visant l'appui et la valorisation touristique du complexe d'aires protégées de Gamba. Les composantes du programme ont achevé l'exécution des activités en septembre 2006. Les

opérations de clôture comptable de la composante II et de la composante I et III sont à réaliser en 2009.

Les pérennisations des composantes I et II sont assurées respectivement par le projet ECOFAC IV et le projet FORENET.

En matière environnementale, plus particulièrement en matière de changement climatique, le Gabon se positionne comme pays pilote sur REDD (Reducing emissions from deforestation and forest degradation), notamment dans le cadre de la Facilité pour le Partenariat sur le carbone forestier mis en place par la Banque mondiale, et va acquérir sur financement français une station régionale de réception d'images satellites, ce qui devrait aider dans le calcul des bilans carbone des ressources forestières (surfaces exploitées et surfaces conservées). Dans le cadre de REDD, les efforts de réflexion en termes régionaux (bassin du Congo/COMIFAC) sont à souligner. Une note d'opportunité politique sera transmise au DG.

En ce qui concerne les ressources naturelles/FLEGT, il faut souligner l'importance des projets appuyés par la ligne budgétaire Environnement et le FED dans le domaine de la gestion et de la conservation des ressources naturelles, notamment la forêt. Le gouvernement a exprimé en 2008 son intérêt pour un accord volontaire de partenariat FLEGT. Le Gabon souhaite commencer les négociations en décembre 2009 pour conclure les négociations fin 2010. Cette décision impactera certainement la suite de la coopération. Dans le cadre de FLEGT, une plateforme de la société civile et des acteurs non étatiques a été mise en place.

Utilisation des ressources pour les Acteurs Non Etatiques (PROGREANE)

Une convention de financement d'un montant de 3,4 millions d'euros (9,8% du PIN 9^{ème} FED) pour un appui aux acteurs non étatiques (ANE) a été signée en juin 2006. La phase de mise en œuvre opérationnelle de ce programme d'appui aux acteurs non étatiques (PROGREANE) est prévue pour s'achever au 30 avril 2009. Néanmoins, une prolongation de cette période au 16 mai 2010 a été obtenue afin de disposer de 3 années pleines de mise en œuvre.

Ce programme comporte deux composantes : (i) renforcement des ANE dans leur capacité d'organisation et de mobilisation au niveau national sur les débats publics touchant à l'amélioration des conditions de vie des populations ; (ii) structuration interne des ANE et formation des membres afin d'accroître leurs capacités en tant que prestataires de services.

Depuis le début de l'année 2008, un processus de mise en réseaux thématiques et de formation des Organisations de la Société Civile (OSC) gabonaise a été initié au niveau de Libreville. Quatorze (14) réseaux ont été créés, parmi lesquels huit (8) sont véritablement opérationnels. Il s'agit des réseaux ayant trait à l'action sociale locale, l'agriculture, la protection des consommateurs, les Droits humains, l'Education/Formation, la lutte contre l'insalubrité, le Genre, l'entrepreneuriat.

Par ailleurs, en vue de rendre ces OSC opérationnelles du point de vue de leurs capacités à mettre en œuvre des projets, des subventions d'un montant de 170.000.000 de francs CFA seront versées aux organisations de la société civile qui auront présenté des projets pertinents et cohérents avec les objectifs de PROGREANE au courant du mois de février 2009, à l'issue d'un appel à propositions en rapport avec les thématiques de mise en réseaux et lobbying, formulation de

stratégies de développement, coopération avec les autorités nationales et décentralisées.

Enfin, un Forum International de la Société Civile Africaine (FISCAF) devrait être organisé à la mi-février 2009. Il vise à encourager les échanges d'expériences entre acteurs non étatiques du continent, et à établir des liens entre eux.

Des difficultés en matière de gestion technique et financière par l'équipe du projet ont été constatées. La mise en œuvre des actions devant conduire à la réalisation des objectifs du projet suscite des interrogations, notamment sur la méthodologie adoptée, les priorités choisies et le rythme des actions, ainsi que l'absence de reporting régulier, laissant craindre des résultats faibles à l'issue de cette première phase. Sur les plans comptable et financier, un certain nombre d'erreurs ont été constatées, découlant d'une absence de régularité procédurale, ou d'imputations de dépenses inéligibles, qui pourraient conduire à un rejet important des demandes de remboursement. Cette situation conduit à un RAC important à la fin de la période de contractualisation (16/5/2009): € 860 000 (soit 1/4 du budget du projet).

2.4. AUTRES COOPERATIONS

2.4.1. ENVELOPPE B

En octobre 2007, la convention de financement du projet d'appui aux mesures d'urgence du Plan national de prévention et de lutte contre la grippe aviaire a été signée entre le Gouvernement du Gabon et la Commission Européenne. À travers ce projet de 1,1 million, l'U.E. entend appuyer la mise en œuvre efficace des mesures inscrites au Plan National de prévention et de lutte contre la grippe aviaire. Afin de suivre la mise en œuvre de ce Plan, une Commission Technique Nationale, mandatée par le Comité interministériel pour la prévention et la Lutte contre la grippe aviaire, a été créée. Cette Commission réunit notamment les Ministères en charge de l'Élevage et de la Santé Publique et est ouvert à tous les PTF.

En appui aux mesures d'urgences du Plan National, une convention de contribution d'un montant de 1,025 million d'euros a été signée le 16 décembre 2008 pour une durée de vingt-deux (22) mois avec l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation (FAO), chargée de la mise en œuvre de ce projet.

Pour l'année 2008, le montant prévu au budget de l'Etat au titre des mesures d'urgence de la lutte contre la grippe aviaire était de 50 millions CFA alloués au Ministère de l'Agriculture et de 66 millions destinés à celui de la Santé Publique.

2.4.2. SYSMIN

Le programme SYSMIN, programme le plus important en volume financier (35 M Euros), dont la convention de financement a été signée le 15 juillet 2003, se décline en trois composantes opérationnelles, coordonnées par une Cellule de Pilotage et de Gestion (CPG) : (i) Appui Institutionnel, (2i) réhabilitations environnementales et (3i) actions sociales.

Composante Appui Institutionnel. Cette composante vise globalement à augmenter et rentabiliser les ressources de l'Etat dérivant de manière directe ou indirecte de l'activité minière. Les actions suivantes ont été menées au cours de l'année 2008 :

En ce qui concerne l'appui à l'administration :

- les formations se sont poursuivies et doivent se terminer d'ici fin février 2010, avec la clôture du DP3 (non prévu initialement) comprenant les 4 formations restantes sur les 24 identifiées ;
- les fournitures du Laboratoire de la DGMG sont toutes arrivées au Gabon.;
- tout le matériel informatique de la DGMG, les équipements de prospection de la DGRM ont été livrés. A noter que pour les équipements de l'appui à l'artisanat, une partie n'a pu être livrée par les fournisseurs. Il est envisagé la mise en œuvre d'un DP 2 pour boucler les achats.

NB : Il est à noter qu'une étude portant sur la définition du modèle de « guichet unique » voulu par l'administration est en préparation (adoption des termes de référence par les parties).

S'agissant de la constitution d'une base géologique et minière :

- l'ensemble des activités prévues se poursuit avec comme point saillant le début des carottages pour le volet de « valorisation des ressources en matériaux industriels et matériaux de construction ». La date prévisionnelle du séminaire de présentation du potentiel minier du Gabon est fixée pour le mois de septembre 2009.

Composante réhabilitations environnementales : Cette composante vise globalement à soutenir les deux entreprises minières dans la gestion des questions environnementales (COMUF pour la réhabilitation du site industriel et COMILOG non seulement pour la mise en place d'un système de gestion de l'environnement et une étude environnementale de la rivière Moulili), mais aussi la réalisation des sondages à Bangombé et Okouma.

Les retards pris dans les travaux de sondages ont entraîné deux reports de date de fin des travaux et de surveillance, d'abord pour décembre 2008 puis récemment pour le 28 février 2009 avec une prolongation et un morcellement du contrat de service/évaluation du gisement.

Pour ce qui est de l'étude ORTEC, le rapport final validé par l'administration est sorti. On peut constater que la réhabilitation totale de la Moulili est plus que rentable pour la SIM de la COMILOG.

Une première consultation pour la réalisation d'une étude santé dans le site de Moanda, qui devrait permettre à COMILOG de disposer d'outils pour la définition de son plan d'action environnemental, a été infructueuse. Une procédure négociée est envisagée pour pouvoir démarrer les activités dans le premier semestre 2009 et respecter la date limite pour la mise en œuvre de la Convention de Financement (l'étude durera douze mois).

Composante actions sociales : Cette composante regroupe trois volets qui ont tous un impact direct sur les populations :

- Hydraulique villageoise avec la réhabilitation de tous les forages existant sur trois (3) des neuf (9) provinces du Gabon,
- Etude environnementale dans la zone de Moanda, et notamment la réhabilitation de la rivière Moulili, déversoir de la mine, CNPPRI relatif aux mesures des radiations provenant de l'ancien site de COMUF démantelé.

En ce qui concerne l'Hydraulique Villageoise, tous les Appels d'Offres de travaux et de surveillance sont lancés avec les dépouillements prévus durant le mois de janvier 2009 ; les travaux sur la politique de l'eau en milieu rural ont commencé et se poursuivent normalement.

S'agissant du CNPPRI, les activités se sont poursuivies, et AREVA se propose de reprendre le financement du dernier DP CNPPRI, le protocole devant contenir les termes de ce transfert est à discuter.

Le projet est en phase d'achèvement, et l'ensemble de ses activités ont été exécutées. Fin septembre 2009, un séminaire de restitution des activités du programme devrait être organisé. Ce sera le lieu de présenter les derniers outils d'évaluation du potentiel minier du Gabon, ainsi que d'informer le public de la mise en place d'un guichet unique pour faciliter l'obtention des permis miniers.

2.4.3. COOPERATION REGIONALE

Transports-infrastructures

Le Gabon, en tant que membre de la CEMAC, participe à la mise en œuvre du programme de Facilitation des Transports en Afrique Centrale (FASTRAC) touchant (i) l'interconnexion des administrations douanières, (ii) la simplification et l'harmonisation des législations en matière de transports dans la zone CEMAC, (iii) l'opérationnalisation de procédures de transit inter-Etats, (iv) des études de transport régionaux et (v) l'amélioration des infrastructures de contrôle. Au titre de ce dernier point, le Gabon s'est montré intéressé à la construction de postes de frontières juxtaposés avec le Cameroun (Ntem), bien que le pays ne soit pas intégré dans les deux corridors pilotes retenus.

Programme de Conservation et Utilisation rationnelle des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale (ECOFAC, phase 4) voir aussi 2.3.2.

La convention de financement pour la phase 4 du programme ECOFAC a été signée à Brazzaville début février 2006, pour un montant de 38,15 millions d'euros. Le budget total du programme est un ensemble de contributions des PIN et PIR 9^{ème} FED : Afrique centrale (14 millions €), SADC (5 millions €), ESA (5 millions €), et des PIN 9^{ème} FED Cameroun (4 millions €), Congo (2 millions €), RDC (5 millions €) et Gabon (3,15 millions €). Cette diversité de sources de financement impose une gestion financière et une programmation très stricte des activités, d'autant que la date limite de contractualisation est fixée au 22 Décembre 2008

Le programme ECOFAC, dont la maîtrise d'ouvrage au niveau régional est assurée par le Gabon, vise la mise en œuvre des actions en faveur de la conservation de la biodiversité et de la gestion des aires protégées du Plan de convergence de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC). Son objectif global est une meilleure contribution des ressources naturelles à la lutte contre la pauvreté. Prévu pour durer quatre ans, il a démarré en avril 2006.

ECOFAC IV a connu un démarrage difficile. Nonobstant cela, il s'exécute tant bien que mal dans les composantes nationales au Cameroun, au Congo, en Centrafrique, en Guinée Equatoriale, en RD Congo, à Sao Tomé e Principe, et au Gabon qui fonctionnent de manière déconcentrée sous forme de devis programmes annuels, sous la responsabilité entière des ON des pays bénéficiaires.

Au cours de l'année 2008, le Comité Régional Technique de Suivi (CTRS) dont la fréquence est semestrielle, a pu se réunir en février à Libreville au Gabon et en

octobre 2008 à Bangui en Centrafrique. Le CTRS, constitué des représentants des pays bénéficiaires ainsi que de ceux de la Commission Européenne et présidé par l'Ordonnateur Régional du FED, assure le suivi technique général et décide des orientations stratégiques. Il approuve également les projets de devis-programme qui lui sont soumis par les responsables des composantes nationales. Conformément aux dispositions contenues dans la convention de financement, les composantes des pays bénéficiaires ont soumis à l'approbation du CTRS, les projets de devis - programmes de croisière n°1 pour la période 2008-2009 et n°2 pour 2009-2010. Ils ont été signés et endossés dans toutes les composantes avant la date limite du 22 décembre 2008. Le CTRS a fixé les nouvelles orientations stratégiques du programme pour les années à venir.

L'année 2008 a également permis de compléter le recrutement de l'assistance technique de mise en œuvre dans les composantes nationales Guinée équatoriale et RD Congo. Une autre décision importante émanant du CTRS a été la demande du remplacement des assistants techniques chargés de la coordination régionale du programme. Le nouveau coordonnateur a pris ses fonctions à la mi-juillet et la responsable administrative et financière au mois d'octobre 2008.

S'agissant par ailleurs du Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC) que le Fonds Européen de Développement appuie au niveau régional à travers un contrat de subvention d'un montant de 4.327 millions Euros (2,87 milliards de francs CFA) financé sur l'enveloppe d'ECOFAC IV, il a engagé d'importantes actions qui tendent à crédibiliser sa contribution scientifique et technique. Ainsi, un Conseil scientifique et technique conjoint RAPAC/ECOFAC a été mis en place. Cette année a vu par ailleurs, la création d'une base de données alimentée par les sites pilotes. Deux ateliers de partage d'expérience ont eu lieu, l'un à Kribi au Cameroun et l'autre à Sao Tomé. Sur le plan administratif, le fait marquant aura été le recrutement en août 2008 d'un Directeur Administratif et Financier.

Le Conseil d'administration de février 2008 a examiné et validé le plan stratégique du réseau ainsi que l'audit institutionnel et organisationnel. Le CA d'octobre 2008 a validé les activités et le budget attendant prévus au PTA4.

Pour rappel, l'appui au RAPAC vise à renforcer ses capacités organisationnelles et opérationnelles, pour la mise en œuvre du plan de convergence de la Conférence des Ministres des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) sur les aspects relevant des aires protégées et de la conservation de la biodiversité. Le projet s'exécute depuis 2006 pour une durée de quatre (4) ans. Les autres partenaires contribuant au financement du RAPAC sont la CEEAC avec une dotation annuelle de 60 millions de FCFA, l'Alliance WWF/ Banque Mondiale avec une contribution d'environ 38 millions FCFA.

Programme Panafricain de contrôle des épizooties (PACE)

L'exécution des activités de la composante nationale du programme s'est achevée fin 2006. Les opérations de clôture comptable sont en cours.

Le réseau d'épidémiologie-surveillance des maladies du Gabon (REMAGA) a pris le relais du PACE et poursuit les activités d'amélioration du contrôle des épizooties prioritaires et de procédure OIE pour déclarer le Gabon indemne de peste bovine. Par ailleurs, il a été convenu d'affecter tout le matériel roulant du PACE Gabon au programme de lutte contre la grippe aviaire, dont la convention de contribution entre la Commission Européenne, agissant pour le compte du Gouvernement du Gabon, et la FAO a été signée le 16 décembre 2008.

Programme d'appui à la CEEAC en matière de paix et de sécurité (PAPS)

Les Etats d'Afrique Centrale construisent progressivement une politique de coopération en matière de paix et de sécurité. Dans ce cadre, le Conseil de Paix et de Sécurité Afrique Centrale (COPAX) a été intégré dans les structures de la CEEAC en 1999, précisément au sein de son Département de l'intégration humaine, de la paix, de la sécurité et de la stabilité (DIHPSS), qui comprend à son tour trois organes :

- Le mécanisme d'Alerte Rapide d'Afrique centrale (MARAC) ;
- La Direction des Actions Politiques et Diplomatiques;
- La Force Multinationale de l'Afrique centrale (FOMAC).

Le Programme d'Appui de la CE à la CEEAC en matière de Paix et Sécurité (PAPS), d'un montant de 4 millions d'€ et d'une durée de 42 mois, met depuis février 2007 à la disposition de la CEEAC des moyens visant à accomplir son mandat de paix et de sécurité.

Ce projet comprend quatre volets:

- 1) le développement des capacités internes du DIHPSS (révision de l'organigramme, renforcement des capacités de gestion, des ressources humaines) ;
- 2) la mise en opération du MARAC dans ses fonctions d'observation et d'analyses des risques, des causes et des options de solution des conflits ;
- 3) l'appui aux actions politiques et diplomatiques de la CEEAC pour la prévention des conflits et la gestion des crises ;
- 4) l'appui à la société civile active en matière de paix et de sécurité à travers un appel à proposition et le développement de collaboration entre la société civile et la CEEAC.

En ce qui concerne la mise en œuvre de ce programme, un DP de démarrage s'est terminé en octobre 2007 et le 1^{er} DP de croisière lui a succédé. De manière générale, on note une appropriation croissante de ce projet par le DIHPSS, son bénéficiaire.

Le Gabon abrite le siège du Secrétariat Général de la CEEAC et des réunions officielles se tiennent régulièrement à Libreville. Le Président Gabonais, Omar BONGO ONDIMBA, détient le leadership politique de la Force Multinationale en Centrafrique (FOMUC), dont la responsabilité a été transférée de la CEMAC à la CEEAC le 12 juillet 2008 (MICOPAX 1).

2.4.4. COOPERATION INTRA-ACP

Programme d'amélioration des conditions sanitaires des produits de la pêche (SFP)

Le projet d'amélioration de l'état sanitaire des pêches dans les pays ACP et PTOM a démarré en 2002 pour une durée de 5 ans. Une mission d'évaluation des besoins, préalable au démarrage d'actions spécifiques a été réalisée en novembre 2006. En septembre 2007, un avenant de prolongation a été approuvé et le programme est officiellement prolongé jusqu'au 30 novembre 2010. Une 1^{ère} phase d'actions complémentaires pour le renforcement des capacités techniques et opérationnelles de l'autorité compétente et du secteur privé a été réalisée en 2008. Une 2^{ème} phase sur la même thématique devrait avoir lieu en 2009. Elle sera entre autre l'occasion de faire le bilan du plan d'action gabonais en réponse aux recommandations de l'Office Alimentaire et Vétérinaire (inspection effectuée en 2007) et de préparer l'autorité compétente à la venue d'une nouvelle inspection programmée pour 2009.

ACP Forestry Research Network (FORENET)

D'un montant de 6 millions € sur 4 ans, la convention de financement de ce projet a été signée en 2007 à Bruxelles entre la Commission et le SG des ACP. L'objectif du projet est de réaliser une mise en réseau des institutions et des centres de recherche des zones forestières d'Afrique centrale, du plateau des Guyanes et de la Papouasie Nouvelle-Guinée, ainsi que de faciliter les échanges de résultats entre des pays ayant des problématiques similaires, en vue d'une meilleure gestion des ressources forestières.

La mise en œuvre du projet a été confiée au CIFOR (Center International for Forestry Research) basé à Bogor en Indonésie par le biais d'un contrat de subvention. Le Gabon, par le biais de sa station de recherche CENAREST/IRET de Makokou, est le point focal régional ("plate forme scientifique") pour l'Afrique centrale et doit bénéficier directement de 500.000 € (jusque fin 2010) en appui à son opérationnalisation. Cet appui concerne l'acquisition d'équipements, la réfection des peintures et du système de distribution d'eau, ainsi qu'une contribution au fonctionnement de la Station et les activités d'animation régionale assurée par le point focal basé à Libreville. Une rallonge de 100.000 € pourrait être consentie si une prolongation de la durée d'exécution du projet jusqu'en 2012 est acceptée par la Commission.

Au courant de l'année 2008, un atelier a été organisé à Bruxelles pour définir les programmes scientifiques à mettre en œuvre (environ 1,5 millions € réservés au financement des activités de recherche) autour des "forêts tropicales et changements climatiques" et de "l'utilisation durable de la forêt et les services utiles qu'elle procure".

Au niveau sous-régional, l'année 2008 a été marquée par l'organisation d'un atelier scientifique à la station de recherche de l'IRET/Ipassa à Makokou, l'acquisition de matériel et la réalisation de missions techniques sur la plate forme scientifique d'Ipassa pour préparer le démarrage effectif des activités, des missions en Belgique et en Guyana dans le cadre des Comités scientifiques et de pilotage du projet.

Projet de renforcement de la gestion des pêches dans les pays ACP (FISH II)

La Convention de financement du projet FISH II a été signée en décembre 2007. Ce programme vise à l'échelle régionale et nationale : (i) à l'amélioration des politiques de pêche et des plans de gestion ; (ii) au renforcement de la mise en œuvre et de la gestion du secteur ; (iii) au renforcement des stratégies de recherche;(iv) au développement de cadres réglementaires de soutien aux entreprises et aux initiatives privées et (v) au développement d'échanges de connaissance en matière de gestion des pêches et de commerce. Pour l'Afrique centrale, le point focal régional devrait être basé au COREP ou à la CEEAC.

Un retard important a été pris concernant l'attribution du contrat relatif à la gestion du programme. L'année 2009 devrait voir le démarrage des composantes de terrain.

2.4.5. LIGNES BUDGETAIRES

Appui régional à l'ENEF et à l'ERAIFT

Ce projet dont la mise en œuvre est terminée depuis Juillet 2008, avait pour but de renforcer les capacités de deux institutions régionales de formation de cadres en charge de la gestion des ressources forestières en Afrique Centrale : l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF) au Gabon et l'Ecole Régionale

d'Aménagement Intégré des Forêts Tropicales (ERAIFT) en République Démocratique du Congo.

Le projet a apporté une assistance technique, un appui au personnel et au fonctionnement des deux sites, dans le domaine de la gestion de la scolarité et du corps enseignant, de la programmation et du contenu pédagogique des formations.

Toutefois, dans le cadre de la pérennisation des acquis du programme, un Comité Technique Interministériel de réflexion sur la réforme du système LMD, mis en place par le Gouvernement, est chargé de poursuivre les études devant aboutir à la mise en place d'un Institut Supérieur des Eaux, des Forêts et de l'Environnement.

L'évaluation externe finale du projet et l'audit final restent à être diligentés.

Projet DACEFI / WWF-CARPO

Le projet Développement d'Alternatives Communautaires à l'Exploitation des Forêts Illégales (DACEFI), d'un montant global de 1 917 750 € dont 1 522 200 € CE (un avenant de diminution de l'enveloppe CE a été passé fin 2008), a démarré fin 2005 pour une durée de 3 ans.

Les zones d'intervention de ce projet sont la périphérie de la Réserve de Faune du Dja au Cameroun et la périphérie du Parc national de Minkébé au Gabon. Il vise à dynamiser et à promouvoir au niveau institutionnel et sur le terrain la foresterie sociale, à soutenir les populations dans leurs démarches pour la mise en place de forêts communautaires et à mettre en œuvre des techniques d'agroforesterie durables permettant de diversifier le tissu socio-économique local.

2008 a été la dernière année du projet. Un grand nombre d'évènements se sont déroulés durant cette période:

- L'évaluation externe du projet réalisée en mai 2008 qui a fait ressortir des manquements de coordination et de gestion au sein du WWF affectant principalement le travail des équipes de terrain.

- Le Comité de pilotage en septembre 2008 :

La composante Cameroun a atteint la majorité de ses résultats : des conventions avec des ONG locales ont été signées, la délimitation de 7 forêts communautaires (FC) réalisée, l'inventaire d'exploitation, un manuel de gestion des procédures des FC simplifié et un plan d'investissement effectués. Trois FC sont en exploitation et 4 autres ont les droits d'exploitation mais n'ont pas commencé les activités.

La composante Gabon, bien que le travail soit plus difficile de part le fait que le concept de forêt communautaire soit nouveau, a également atteint la majorité de ces objectifs: la mise en place sur 3 sites pilotes de pépinières, vergers et trouées d'abattage accompagnés des formations adéquates, l'aboutissement de 2 associations communautaires légalisées, l'élaboration de plans simples de gestion, d'inventaires d'exploitation et d'un plan d'investissement, la publication d'un livre de capitalisation des résultats. Les problèmes les plus importants de cette composante sont le vide juridique relatif aux textes d'application de la loi régissant les FC et la faible viabilité du projet (3 ans pour un nouveau concept ne sont pas suffisants).

- L'atelier de clôture en novembre 2008 a permis de présenter les réalisations du projet mais aussi de débattre de l'avenir des forêts communautaires au Cameroun et au Gabon. Un livre de capitalisation des résultats de la composante Gabon a été édité et présenté.

La continuité du projet devrait être assurée par l'octroi d'une subvention au projet DICOGEREF (2^{ème} phase du projet DACEFI) en 2009.

Projet "Gestion faune – projet pilote Minkébé" / WWF-CARPO

Le projet "Développement d'un mode de gestion faune dans les grands massifs forestiers d'Afrique centrale – Projet pilote au nord-est du Gabon", d'un montant de 1.891.101 € dont 1.400.000 € CE, a démarré en septembre 2003 pour une durée initiale de 36 mois.

Il vise à définir et mettre en œuvre des modèles de co-gestion des voies d'accès pour la chasse (routes forestières, rivières) avec les principaux acteurs économiques (sociétés forestières, sociétés minières) et les populations locales/administration nationale.

La périphérie du Parc national de Minkébé a été choisie comme zone d'intervention. Ce Parc constituant la partie gabonaise de la zone TRIDOM Dja (Cameroun) – Odzala (Congo) – Minkébé, l'un des grands paysages d'importance écologique majeure en Afrique centrale.

Les principales activités réalisées sont le renforcement des brigades de faune d'Oyem et de Makokou, des études socio-économiques et des campagnes de sensibilisation des acteurs, la conclusion de contrats de co-gestion entre l'Administration et les orpailleurs, ainsi qu'avec les sociétés forestières Bordamur et Rougier.

Les activités du projet se sont achevées en septembre 2008.

La continuité du projet devrait être assurée sur le projet CAWHFI, dont la convention de contribution avec l'UNESCO a été signée en décembre 2008.

Projet "Renforcement des structures syndicales du secteur privé en vue de la mise en œuvre du plan d'action FLEGT dans le Bassin du Congo et en Afrique de l'Ouest" / IFIA

Un contrat de subvention a été signé fin 2008 pour une durée de 24 mois et un montant total de 599.400 Euros dont 479.520 Euros financés par la CE. Ce projet régional a pour objectif de sensibiliser, informer et renforcer le secteur privé forestier dans le cadre du processus FLEGT.

Les principales actions à mener à partir de 2009 sont : la réalisation d'un état des lieux du secteur privé, la collecte et l'analyse des diverses sources d'information en rapport avec le FLEGT et sur les initiatives en matière de certification de la légalité et de gestion durable des forêts, l'élaboration et la diffusion d'outils de communication sur la thématique FLEGT, l'organisation d'ateliers d'information...

Projet "Initiative pour le patrimoine mondial forestier d'Afrique Centrale - CAWHFI" / UNESCO

Une convention de contribution CE/UNESCO a été signée fin 2008 pour une durée de 36 mois, et un montant total de 3.125.000 Euros dont 2.500.000 Euros financés par la CE.

Le projet a pour objectif le renforcement de la performance du secteur privé et des services gouvernementaux décentralisés de conservation de la nature en vue d'une gestion durable des ressources naturelles et de la recherche de solutions de financement durable de ces activités par la valorisation des aires protégées via leur inscription sur la Liste du Patrimoine Mondial.

Les principales actions à mener à partir de 2009 sont : la sensibilisation des partenaires au Patrimoine Mondial, l'appui au développement et à la mise en œuvre

d'accords de collaboration au niveau des complexes écologiques CAWHFI, l'appui aux gouvernements pour élaborer les dossiers d'inscription des sites prioritaires, le renforcement des capacités de suivi de 3 complexes écologiques (Tri-National de la Sangha, Tri-National Dja-Odzala-Minkebe et Gamba-Conkouati), la mise en œuvre de mécanismes innovants de conservation des forêts, l'appui à l'élaboration des plans de gestion des parcs...

2.4.6. L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE (APE)

Le Secrétariat Exécutif de la CEMAC et le Secrétariat Général de la CEEAC ont reçu un mandat pour conduire les négociations au nom des Etats membres de la CEMAC auxquels se sont joints São Tomé e Príncipe, ainsi que la République démocratique du Congo (RDC). Cet ensemble régional est dénommé pour les négociations "Afrique Centrale".

Entamé en 2003, ce processus de négociation a été particulièrement calme en 2008. On notera que le 25 mars 2008 à Douala, une réunion de concertation entre les Ministres Ordonnateurs Nationaux du FED et les Ministres en charge des négociations APE d'Afrique centrale s'est tenue, afin de ramener une dynamique régionale unitaire dans les négociations, suite à la signature par le seul Cameroun d'un APE intérimaire ; et de donner des orientations politiques en termes de calendrier et d'actions à mener. Ainsi, la mi-mai 2008 avait été arrêtée comme date butoir pour le recueil, par les services de la CEMAC, des listes nationales d'exclusion en vue de leur consolidation, avec comme objectif la signature d'un APE régional et complet à fin décembre 2008.

A ce jour, le processus de négociation se poursuit, et aucun pays d'Afrique Centrale en dehors du Cameroun n'a signé d'APE.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le régime commercial entre le Gabon et l'UE est donc celui du Système de Préférences Généralisées de la CE, en dépit de la requête introduite le 30 octobre 2008 par le pays pour bénéficier du Système de Préférences Généralisées bonifié (SPG+). En tout état de cause, l'octroi du SPG+ au Gabon n'aurait eu aucun impact sur nos exportations, puisqu'elles ne couvrent pas les produits avantagés spécialement par ce régime commercial. En effet, l'U.E. a fait le choix d'accorder le bénéfice de ce régime aux pays qui exportent vers elle de façon significative du tabac, des fruits et jus de fruits, des légumes, du poisson et du miel. Or, il s'agit là de produits qui ne sont pas exportés par le Gabon vers l'U.E., à l'exception des produits de la pêche, qui eux font l'objet d'un accord spécifique.

Dans le cadre du 10^e FED tant national que régional, le Gabon devrait mettre en œuvre des aides pour contribuer à son intégration dans l'économie mondiale et la diversification de son économie. Ainsi, en septembre/octobre 2008, une étude de faisabilité d'un appui au commerce a été diligentée. La deuxième phase d'exécution de cette mission d'étude devrait intervenir en février 2009.

2.4.7. BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT

1. Nouvelles opérations

En septembre 2008 le Conseil d'Administration de la BEI a approuvé l'opération LIBERTIS MOBILE GSM – GABON, un projet portant sur le cautionnement (environ 21 mds FCFA – 32 millions d'Euros) d'un prêt octroyé à Libertis par un pool de banques gabonaises, pour financer la modernisation et l'extension du réseau mobile (GSM). Le projet a pour but d'améliorer la qualité et la disponibilité des services téléphoniques existants. Il couvrira les zones les plus peuplées, les principaux

centres économiques et les grands axes de transports du Gabon, permettant d'accompagner la croissance de son réseau mobile de 386 000 abonnés à la fin de 2007, à quelque 570 000 d'ici à la fin de 2010. Le cautionnement permettra aux banques locales d'utiliser leurs liquidités pour un financement sécurisé à long terme.

2. Opérations en cours

Au cours de l'année 2008 se sont poursuivies des opérations dans le contexte de l'Accord cadre de garantie signé en juin 2007 avec BGFIBANK Gabon, visant à partager avec cet établissement les risques encourus sur les prêts ou garanties qu'il accorde à des entreprises commerciales privées ou publiques. Cet accord cadre de garantie – ouvert également à d'autres banques intéressées - vise à soutenir l'activité de banques qui disposent d'importantes liquidités et qui voudraient développer leurs activités tout en respectant les ratios prudentiels de la Commission bancaire d'Afrique centrale en matière de risques.

Le projet de Sécurité Aérienne : signé en 1996 avec la République gabonaise pour une durée de 10 ans et portant sur la modernisation et la réhabilitation de sept aéroports au Gabon. Ce projet connaissait un retard lié à l'absence d'inscription au Budget de l'Etat du montant des obligations contractuelles du pays. Le problème a été réglé en fin 2008, avec l'inscription dans la loi rectificative - collectif budgétaire 2008 du Gabon, de la part qui incombe au Gabon (6730 M FCFA).

2.4.8. L'ACCORD DE PECHE UE/GABON

L'Accord de Partenariat de Pêche couvre une période de 6 ans, du 3 décembre 2005 au 2 décembre 2011. Cet accord exclusivement thonier prévoit la possibilité de pêche pour 40 navires communautaires. Une compensation financière globale annuelle de 860.000 € a été fixée, dont 60% doit contribuer à l'appui et à la mise en œuvre d'initiatives prises dans le cadre de la politique sectorielle des pêches définie par le Gabon.

La mise en œuvre de cet accord comporte des éléments politiques importants, comme le dialogue politique permanent portant sur la politique sectorielle des pêches et l'identification des axes de coopération permettant le renforcement de la coopération scientifique, la mise en œuvre d'une coopération régionale forte (développement et dynamisation de la coopération au sein du Comité régional des pêches du Golfe de Guinée – COREP) et le renforcement du contrôle et de la surveillance.

L'année 2008 n'a pas permis de réaliser de réunion technique ni de commission mixte.

Parmi les points qui devront être discutés en 2009, il faut signaler la demande de la part de certains Etats membres de pouvoir élargir les possibilités de pêche à des espèces non couvertes par le protocole.

2.4.9. L'EXPORTATION DES PRODUITS DE LA PECHE VERS L'UNION EUROPEENNE

En septembre 2007, une mission de contrôle de l'OAV a été effectuée et un nouveau rapport de recommandations élaboré. En 2008, l'autorité compétente du Gabon, avec l'appui du projet SFP, a établi un nouveau plan d'action. Le suivi de ce dossier se réalise à haut niveau puisque le Ministre de la Pêche mandaté par le Président de la République gabonaise a demandé au Chef de Délégation d'avoir des réunions périodiques sur cette problématique.

Une nouvelle mission de contrôle de l'OAV devrait avoir lieu en 2009.

2.5. POLITIQUE DE COHERENCE POUR LE DEVELOPPEMENT

Afin d'assurer une efficacité optimale de l'aide de l'Union Européenne, il est nécessaire de vérifier constamment la cohérence des politiques pour le développement avec les politiques communautaires.

Ainsi, dans le secteur du commerce, les négociations de l'accord de partenariat économique et la mise en place de mesure d'accompagnement, constituent une priorité. Pour assurer une issue durable et respectueuse du développement à ces discussions, l'Union européenne améliorera encore son système de préférences généralisées afin de renforcer effectivement les exportations des pays en développement vers l'Europe

On peut également mentionner le domaine de la pêche dans lequel un accord entre le Gabon et l'Union européenne a été signé en 2005 permettant de contribuer à l'exploitation rationnelle et durable de la ressource halieutique dans l'intérêt mutuel des deux parties.

Au niveau environnemental enfin, la Commission, tout en apportant sa contribution à la conservation de la biodiversité en Afrique Centrale et à la préservation des forêts du bassin de Congo, entend également mettre en œuvre des politiques contraignantes au sein de l'Union européenne afin de contribuer de son côté à la lutte contre les changements environnementaux et climatiques en Europe.

2.6. DIALOGUE AVEC LE PARLEMENT ET LES ACTEURS NON ETATIQUES

Le nouveau septennat du président Omar BONGO ONDIMBA, inauguré après les élections de fin 2005, s'appuie sur un gouvernement ouvert à quelques représentants de la société civile et de l'opposition modérée (comme le ministre de la formation professionnelle).

La volonté de l'Etat d'associer les acteurs non étatiques (ANE) au dialogue sur les politiques et stratégies de développement est manifeste depuis la conférence nationale de 1990. La libération de l'expression qui en a été une des conséquences a suscité la création de beaucoup d'associations et de syndicats. Le gouvernement souhaite rassembler toutes les énergies pour le développement durable du Gabon. Néanmoins, la société civile reste encore peu structurée et n'est pas toujours indépendante de la sphère politique.

La signature au titre du 9^e FED d'une convention de financement de 3.400.000 d'euros pour le renforcement des capacités des ANE participe de cette volonté politique. Ce projet contribue au renforcement des acteurs de la société civile et à une plus grande reconnaissance de leur contribution au développement du pays.

2.7. COORDINATION DES BAILLEURS ET HARMONISATION

Au Gabon, la coordination interne des partenaires techniques et financiers est bonne. Ils se réunissent mensuellement, sont organisés en groupes de travail thématiques et tiennent à jour une matrice de l'ensemble de leurs interventions. La Délégation de la Commission européenne au Gabon est au centre de ce processus. Outre sa participation constante aux groupes mensuels et thématiques, la Délégation

est le point focal pour la collecte, le traitement et la diffusion des informations relatives aux différentes interventions des bailleurs. Par ailleurs, la Délégation a également joué le rôle de point focal de l'enquête 2008 de l'OCDE relative au suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris.

La coordination des financements extérieurs est assurée par le ministère de la planification et le ministère des finances, en relation avec les ministères techniques responsables des secteurs concernés. Le ministère des affaires étrangères est chargé des rapports avec les organismes internationaux, de la coopération et de la francophonie.

Le processus d'harmonisation de l'aide entre le Gabon et les pays donateurs est encore embryonnaire et éprouve du mal à démarrer. Le Gabon a adhéré en 2006 à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et a approuvé le principe de la création d'une instance de dialogue spécifique à l'harmonisation et à l'efficacité de l'aide afin de formaliser le dialogue entre les PTF et le gouvernement; de bâtir un plan d'action national pour l'harmonisation et le suivi de l'aide; de suivre les indicateurs de Paris; et d'élaborer conjointement des politiques et programmes sectoriels pilotés par le gouvernement dans le cadre général du DSCR. En juillet 2006, une coordination nationale chargée l'établissement du plan d'action pour l'application de la déclaration de Paris a effectivement été mise en place par arrêté ministériel.

ANNEXE 1. INDICATEURS MACRO-ECONOMIQUES ET OMD

1.1 INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE MACRO-ECONOMIQUE

		2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Données de base						Est	Est	Est
1	Population (en milliers)	1551,1	1585,2	1620,1	1655,7	1692,2	1729,4	
	- variation annuelle en %	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	
2a	PIB nominal (en millions d'euros)	5781,0	6968,4	7610,2	7784,0	8130,1	8483,8	
2b	PIB nominal par habitant (en milliers d'euros)	3,7	4,4	4,7	4,7	4,8	4,9	
2c	- variation annuelle en %	5,4	17,9	6,9	0	2,2	2,1	
3	PIB réel (variation annuelle en %)	1,1	3,0	1,2	5,6	3,9	7,0	3,4
4	Formation brute de capital fixe (en % du PIB)	24,4	21,3	24,5	26,1	26,1	25,9	
Transactions internationales								
5	Exportations de biens et de services (en % du PIB)	62,2	64,7	65,0	64,7	69,2	68,8	
	- dont produits pétroliers (en % du PIB)	41,3	54,2	51,9	51,6	55	50,6	
	- dont manganèse (en % du PIB)	2,1	2,1					
	- dont bois (en % du PIB)	5,7	5,5					
6	Balance commerciale (en % du PIB)	41,9	47,4	44,4	42,6	45,7	45,9	
7	Balance des opérations courantes (en % du PIB)	11,2	22,9	18,7	14,8	17	18,1	20,5
8	Entrées nettes d'investissements directs étrangers (en % du PIB)	3,1	-3,3	-0,2	0,8	3,9	3,6	
9	Dettes extérieures (en % du PIB)	49,8	39,1	32,5	26,5	20,9	16,8	
10	Service de la dette extérieure (en % des exportations de biens et de services non-facteurs)	13,3	8,4	10,1	10,0			
11	Réserves de devises étrangères (en mois d'importations de biens et de services non-facteurs)	2,3	3,3	4,4	3,3	3,8	7,1	
Gouvernement								
12	Revenus (en % du PIB)		31,4	31,7	31,2	32,3		
	- dont: dons (en % du PIB)		0,04		0,11	0,10		
13	Dépenses (en % du PIB)	22,6	22,8	22,5	21,0	18,5	17,0	
	- dont: dépenses en capital (en % du PIB)	4,2	4,2	4,8	4,7	4,6		
14	Déficit (en % du PIB), dons inclus	-7,6	-8,6	-9,2	-8,5	-10,9	-12,4	
a								
14	Déficit (en % du PIB), dons exclus							
b								
15	Dettes (en % du PIB)	61,9	57,1	44,1	36,7	35,1	27,5	
	- dont: dette extérieure (en % de la dette publique totale)	81,7	88,7	86,2	90,7	96	100	
Autres								
16	Inflation des prix à la consommation (variation moyenne annuelle en %)		1,2	-1,4	5,0	5,3	5,9	4,2
17	Taux d'intérêt (pour l'argent, taux annuel en %)							
18	Taux de change (moyen annuel de la devise nationale pour 1 euro)	655,96	655,96	655,96	655,96	655,96	655,96	655,96
19	Chômage (en % de la main-d'œuvre, définition OIT)		14,8					
20	Emploi dans l'agriculture (en % de l'emploi total)							

Sources : Gouvernement gabonais, 2008 (Ministère des Finances, Direction générale de l'Economie)

1.2 TABLEAU DES INDICATEURS POUR LES OMD (VOIR ANNEXE TABLEAU OMD GABON MIS A JOUR)

Type	Indicateur	1990	2000	2004	2005	2006	2007	2008 n.a*	2009	2013	2015
Incidence	1. Population sous le minimum de consommation calorique (en %)	10		5							5,5
	2. Prévalence du déficit pondéral chez les enfants (de moins de cinq ans)				12	14					
	3. Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans	92	89		86,8	91					32
Résultats	4. Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire				91,9	94					100
	5. Taux d'achèvement du cycle primaire										100
	6. Rapport filles-garçons dans l'enseignement primaire et secondaire		96								100
	7. Proportion d'accouchements assistés par du personnel médical qualifié		85		86						
	8. Proportion d'enfants d'1 an vaccinés contre la rougeole		54,8		80,2						
	9. Prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans		4,7					3,6			< 2
	10. Proportion de la population disposant d'un accès durable à une source d'eau améliorée				88						

Source : DGSEE, PNLS, PNUD, UNICEF (* Etude OMD non conduite en 2008)

1.3 RAPPORT D'ETAPE SUR LE PLAN D'ACTION DE LA GOUVERNANCE DU 10EME FED: N.A

1.4 RAPPORT ANNUEL SUR APPUI BUDGETAIRE/SECTORIEL : N.A

1.5 EFFICACITE DE L'AIDE

A. MATRICE DES BAILLEURS (Voir Annexe 1.5 BIS)

B. QUESTIONNAIRE SUR L'EFFICACITE DE L'AIDE (Issu de l'EAMR 2008)

1. EU Target No 1
Channel 50% of government-to-government assistance through country systems, including by increasing the percentage of our assistance provided through budget support or SWAP arrangements
2. Introduction
The aim is to collect information that allows us to measure this target. The information that is needed is both the total amount of ODA provided, as well as the extent to which country systems are used in providing this ODA. For these purposes the country systems are

defined as covering four main areas: (i) national budget execution procedures; (ii) national financial reporting procedures; (iii) national auditing procedures; and (iv) national procurement systems. By treating each of these four areas as having a 25% weight and dividing by the total amount of ODA provided the information required can be calculated (hence the division by four – see part 4 below). In all cases the necessary information can be collected using the same definitions as those in the OECD/DAC "Definitions and Guidance" (see attached page which includes an extract of definitions relevant to this indicator)

3. Questions and definitions		
Question	Definition – OECD Ref	Response EUR
How much ODA did you disburse at country level for the government sector in FY 2008 (EUR)?	Qd2	11.959.350
How much ODA disbursed for the government sector in FY 2007 used national budget execution procedures (EUR)?	Qd5	0
How much ODA disbursed for the government sector in FY 2007 used national financial reporting procedures (EUR)?	Qd6	0
How much ODA disbursed for the government sector in FY 2007 used national auditing procedures (EUR)?	Qd7	0
How much ODA disbursed for the government sector in FY 2007 used national procurement procedures (EUR)?	Qd9	0
4. Definition of Indicator		
[(Qd5 + Qd6 + Qd7 + Qd9) ÷ 4] ÷ [Qd2] (please calculate and enter as response %)		0 %
5. Additional information		
Are there any significant initiatives in your country to promote the use of country systems? If so provide a list and a short description. If not, highlight the constraints to use of country systems (use additional space as needed)		

1. EU Target No 4
Reduce the number of uncoordinated missions by 50%.
2. Introduction
The aim is to collect data on the number of uncoordinated EC Missions to your country. The information needed is (a) the total number of EC Missions to your country and (b) how many of these were coordinated.
The Paris Declaration objectives underlying the related indicator of progress for coordinated missions are: "In planning their missions to the field ¹ it is important that donors: Conduct fewer missions , <u>coordinate timing of missions</u> with partner authorities and, where necessary,

¹ 'Field' refers to the country in general including missions to the capital only.

with other donors, *conduct more joint missions, avoid conducting missions during "mission free periods"*².

Coordinated mission **is a mission undertaken by 2 or more donors jointly, or by one donor on behalf of another.** In practice, the following 3 questions help to clarify what is meant by a mission:

1. Does the mission involve international travel to a beneficiary country? i.e. **this concerns only missions from HQ, not missions undertaken within the country by the Delegation.**
2. Does the mission involve a request to meet with government officials, including local government?
3. Is this mission undertaken by 2 or more donors jointly? Or is it done by an HQ service also on behalf of another donor?

The Definitions and Guidance of the OECD (www.oecd.org/dataoecd/13/29/36306366.doc) requires that missions undertaken by consultants contracted by AIDCO (or other DG's), if they meet the 3 above questions, must also be included.

3. Questions and definitions

OECD ref: Q ^d 15	How many HQ missions to the field were undertaken in FY 2007? ³	3
Q ^d 16	How many of these were coordinated?	0
Please provide a breakdown of missions the Commission and its services have undertaken to your country in FY 2007 in the table below:		
Missions by:	Coordinated	Uncoordinated
Members of Commission	0	0
AIDCO	0	1
DEV	0	0
RELEX	0	0
TRADE	0	0
ECHO	0	0
FISH	0	1
OTHER DGs	0	1
Consultants contracted by the Commission	0	0
Total	0	3

4. Definition of Indicator

Q ^d 16 / Q ^d 15	2006	2007
Please calculate and enter in the column for 2006 and also include the figure for this indicator for 2007 ;	0	0

5. Additional Information

Delegations are invited to list the dates for main HQ missions already planned for March 2009 to August 2009, indicating whether they are, or not, to be coordinated with other donors;

HQ DG	Date planned	Purpose/Sector	Coordinated (Yes/No)
_MARE	04/09	pêche	no
AIDCO		PIR	no

² The target set for 2010 for indicator 10 a) is to have 40% if donor missions to the field as joint.

³ This question applies to the missions from the HQ

Delegations are suggested to indicate higher priority requests for HQ missions needed from September 2009 to February 2010, but not yet agreed with HQs, that the Delegation estimates serve better the coordination arrangements at local level and can yield more added value for the policy dialogue.

HQ DG	Date planned	Purpose/Sector	Donor(s) involved
DEV/AIDCO	09/09	SYSMIN	

Delegations are asked to briefly inform if there are significant initiatives to decrease the number of uncoordinated missions in your country? If so, please provide a short description. If not, highlight key constraints.

Donors have different programs, rules, agendas et calendars_

Finally, Delegations are asked to assess the likelihood of meeting, by 2010, the twin targets for missions, ie. the OECD target of 40% and the EU target of halving the number of un-coordinated missions.

- OECD target of 40% likely to be met: No
- EU target of halving the number of un-coordinated missions: No

Delegations are asked to briefly indicate what additional steps HQ should be prepared to consider to help in achieving those targets at the level of the beneficiary country concerned:

Stronger cooperation with headquarters of AFD, World Bank, IMF, AfDB

ANNEXE 2. ANNEXES FINANCIERES

A. 10^{ème} FED ET FED PRECEDENTS

2.1 LISTE DES PROJETS EN COURS (VOIR ANNEXE 2.1 BIS)

Projet	Montant	Source	Statut
Valorisation des aires protégées (PSVAP)	5.000.000	PIN	EC
Etude CAON	53.658	PIN	EC
SYSMIN	35.000.000	PIN	EE
PERFED	13.750.000	PIN	EE
TCF	3.173.839	PIN	EE
Appui à l'ordonnateur national	1.900.000	PIN	EE
Progreane	3.400.000	PIN	EE
Formation professionnelle	4.500.000	PIN	ED
Grippe aviaire	1.100.000	PIN	ED
ECOFAC IV Coordination	3.640.000	PIR	EE
ECOFAC IV Gabon	3.240.000	PIN	EE
DACEFI	1.917.750	LB	EE
MINKEBE	1.891.101	LB	EE
ENEF-ERAIFT	4.410.000	LB	EE
IFIA	599.400	LB	ED
CAWHFI	3.125.000	LB	ED

ED en démarrage, EE en exécution, EC en clôture

2.2 SITUATION FINANCIERE POUR LES, 7^{EME}, 8^{EME} ET 9^{EME} FED

Programme indicatif national (PIN)

SITUATION FINANCIERE F.E.D. en € (PIN)

		7ème FED			8ème FED			9ème FED			TOTAL		
		Situation		Mvt	Situation		Mvt	Situation		Mvt	Situation		Mvt
		Fin 2007	Fin 2008	en 2008	Fin 2007	Fin 2008	en 2008	Fin 2007	Fin 2008	en 2008	Fin 2007	Fin 2008	en 2008
PIN (A+B)	Engag. I	29.310.233	0	0	72.367.391	72.391.508	24.117	35.449.687	35.445.954	-3.733	137.127.311	107.837.462	-29.289.849
	Engag. II	29.310.233	0	0	67.253.473	68.019.281	765.808	14.899.627	20.873.074	5.973.447	111.463.333	88.892.355	-20.570.978
	Paiements	29.310.232	0	0	49.072.740	57.781.753	5.709.013	8.704.279	12.341.718	3.637.439	87.087.251	70.123.471	-16.963.780
HORS PROG.	Engag. I	24.753.045	0	0	39.905.925	39.905.877	-48	0	0	0	64.658.970	-48	-69.689.018
	Engag. II	24.753.045	0	0	39.905.925	39.905.877	-48	0	0	0	64.658.970	-48	-69.689.018
	Paiements	24.753.045	0	0	39.905.877	39.905.977	-48	0	0	0	64.658.922	-48	-64.658.970
TOTAL	Engag. I	54.063.278	0	0	112.273.316	112.297.385	24.069	35.449.687	35.445.354	-3.733	201.786.281	147.742.739	-54.043.542
	Engag. II	54.063.278	0	0	107.159.398	107.925.158	765.760	14.899.627	20.873.074	5.973.447	176.122.303	128.798.232	-47.324.071
	Paiements	54.063.277	0	0	88.978.617	97.687.630	8.709.013	8.704.279	12.341.718	3.637.439	151.746.173	110.029.348	-41.716.825

Source : Livre des comptes OLAS

CALENDRIER INDICATIF DES ENGAGEMENTS ET DES DECAISSEMENTS

GABON		SUMMARY of EDF FORECASTS 2008 - 2009										
FORECASTS 2008												
	1st SEMESTER	LOW	MEDIUM	HIGH	TARGET 100%L+50 %M	2nd SEMESTER	LOW	MEDIUM	HIGH	TARGET 100%L+50 %M	TARGET ANNEE	
New Global Commitments	1.200.000	0	1.200.000	0	600.000	0	0	0	0	0	600.000	
New Individual Commitments	5.120.176	2.957.290	2.031.934	130.952	3.973.257	2.677.000	1.260.133	1.129.836	287.030	1.825.051	5.798.309	
Payments	6.414.539	3.704.883	2.545.600	164.056	4.977.683	5.828.649	2.743.696	2.460.000	624.953	3.973.696	8.951.379	
Decommitments	145.276					61					145.337	
Decommitments to recommit	57.784					1.338.918					1.396.702	
Reduction of Old RAL	2.924.567	1.687.711	1.190.000	46.856	2.282.711	3.042.553	701.000	1.820.000	521.553	1.611.000	3.893.711	
FORECASTS 2009												
	1st SEMESTER	LOW	MEDIUM	HIGH	TARGET 100%L+50 %M	2nd SEMESTER	LOW	MEDIUM	HIGH	TARGET 100%L+50 %M	TARGET ANNEE	
New Global Commitments	8.800.000	8.800.000	0	0	8.800.000	0	0	0	0	0	8.800.000	
New Individual Commitments	4.052.000	1.763.657	1.717.323	571.020	2.622.319	2.801.000	567.608	1.917.667	315.725	1.526.442	4.148.760	
Payments	7.043.265	3.065.623	2.985.084	992.558	4.558.165	5.896.028	1.194.800	4.036.636	664.592	3.213.118	7.771.283	

R A L	SITUATION on 01/01/2008		SITUATION on 31/12/2008		Amount	Nbr
	ALL PROJECTS	PROJETS decided before YEAR 2003	ALL PROJECTS	PROJETS decided before 2003		
Σ Ongoing GLOBAL COMMITMENTS	89.163.670	53.713.983	89.744.894	53.713.983	0	0
R A C	25.688.095	5.138.035	21.867.713	5.248.844		1
R A P	24.376.129	18.180.781	19.699.795	14.176.261		0
R A L	50.064.224	23.318.816	41.567.508	19.425.105		0
% RAL / Σ GLOBAL COMMIT.	56%	43%	46%	36%		
Nbr of years to absorbe RAL	6		5			1
					Ceiling increase riders	0
					Extension Date	1
					Réaménagement budgétaire	0
					Modification DTA	0
					Total number of projects	1

2.3 RATIOS MESURANT LA CAPACITE D'ABSORPTION FINANCIERE

L'objectif annuel en matière d'engagements individuels a été dépassé avec 144% d'atteinte au 31 décembre 2008 ; l'objectif annuel en matière de paiements est atteint à 106% au 31 décembre 2008.

Le RAL passe de 50.064.224 euros au 31 décembre 2007 à 41.913.992 euros au 31 décembre 2008; cette diminution est surtout liée aux engagements individuels réalisés pendant l'année et moins par rapport aux paiements (diminution du RAC de 28% et du RAP de 12%). La proportion RAL total/somme des engagements globaux évolue de 56% au 31 décembre 2007 à 50% au 31 décembre 2008 pour un objectif à fin 2008 prévu à 46% (atteinte partielle).

B. LISTE DES PROJETS REGIONAUX

Projet	Montant	Source	Statut
Projet NTEM	19.140.000	PIN/PIR	EE
ECOFAC III	27.600.000	PIR	EC
ECOFAC IV : conservation et valorisation des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale	38.150.000	PIR/PIN	EE
PACE - Programme panafricain de lutte contre les épizooties	948.582	FED	EC
PAPS- Programme d'appui à la CEEAC en matière de paix et sécurité	4.000.000	PIR	EE

ED en démarrage, EE en exécution, EC en clôture

C. PROJETS SUR LIGNES BUDGETAIRES: N.A.

D. LISTE DES PROJETS DE LA BEI

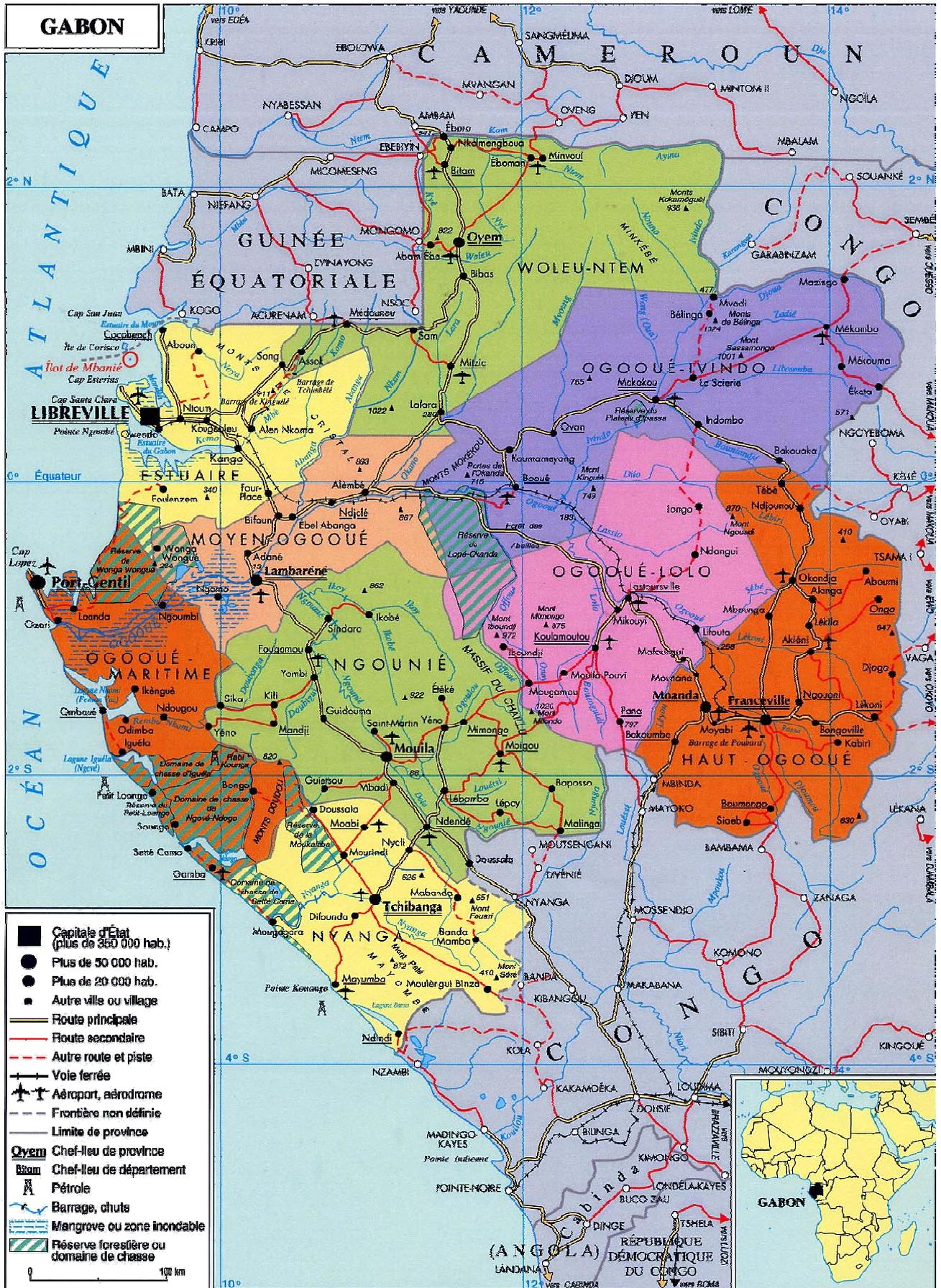
Gabon - Portefeuille au 31.12.2008

Source of Financing	Name of Contract	Date of signature	Amount signed
BEI	SECURITE AERIENNE NATIONALE	12/12/1996	10.500.000,00
FED	PG DEV. SECTEUR PRIVE (GABON)	24/11/2000	5.000.000,00
	SAT 3/WASC/SAFE (GABON)	11/03/2002	22.000.000,00
	PRET GLOBAL II (GABON)	18/10/2004	6.500.000,00
	PRET GLOBAL II (GABON) B	18/10/2004	3.500.000,00
	PRET GLOBAL III (GABON)	7/05/2007	7.000.000,00
	TRANSGABONAIS	14/06/1976	7.000.000,00
	ETUDE FERME D'AQUACULTURE	17/05/1996	600.000,00
	Total FED		51.600.000,00
MANDAT	OPERAT. VIVRIERE ET FRUITIERE	21/08/1978	1.600.000,00
	ROUTE PORT GENTIL VERS M'BINE	21/08/1978	3.280.000,00
	PORT COMMERCIAL D'OWENDO	21/09/1978	2.577.000,00
	HEVEACULTURE MITZIC	5/11/1983	1.815.000,00
	REBOISEMENT BOKOUE	9/01/1985	2.780.000,00
	AUDIT DIAGNOSTIC - SECT PUBL.	8/03/1988	1.000.000,00
	AUDIT DIAGNOSTIC - SECT PUBL.	8/03/1988	500.000,00
	HEVEACULTURE VILLAGEOISE	24/07/1989	2.300.000,00
	AIDE AUX P.M.E.	14/08/1989	1.500.000,00
	LIGNE DE CREDIT AU F.A.G.	27/12/1990	500.000,00
	ECOLES PRIMAIRES A LIBREVILLE	19/07/1993	1.005.000,00
	ECOLES PRIMAIRES A LIBREVILLE	19/07/1993	3.700.000,00
	Total Mandat		22.557.000,00
TOTAL			84.657.000,00

E. Chronogramme indicatif du DSP 10ème FED

1 ^{er} DOMAINE DE CONCENTRATION (29,0 M €) Infrastructures de base	Montant indicatif	2008				2009				2010→			
		Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
- Secteur routier	14,0 M€				EF			PF		DF			
- Assainissement urbain	15,0 M€				EF			PF		DF			
2 ^e DOMAINE DE CONCENTRATION (10 M €)													
- Education - Formation	10,0 M€			EF				PF		DF			
DOMAINES HORS CONCENTRATION (10 M €)													
		2008				2009				2010→			
		Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
1) <i>Valorisation et gestion des ressources naturelles renouvelables</i>	4,0 M€			EF		PF			DF				
2i) Renforcement des capacités du secteur privé	3,0 M€			EF		PF	DF						
2ii) Renforcement des capacités du secteur public	1,8 M€												
- Gouvernance des finances publiques				EF		PF		DF					
- Appui aux services de l'ON				EF	PF	DF							
3) Facilité de Coopération technique	1,2 M€	PF		DF									
EF: Étude de faisabilité PF: Proposition de financement DF: Décision financière : Mise en œuvre du programme/projet													

CARTE DU PAYS



ANNEXE 8 LISTE DES ACRONYMES

ADIE :	Agence pour le Développement de l'Information Environnementale
AFD :	Agence Française de Développement
AFERA :	Association des Fonds d'Entretien Routiers Africains
AFLEG :	African Forest Law Enforcement and Governance
APE :	Accords de Partenariat Economique
BAD :	Banque Africaine de Développement
BM :	Banque Mondiale
CAON :	Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National
CDMT :	Cadre des dépenses à moyen terme
CE1 :	Cours Élémentaire 1 ^{ère} année
CEMAC :	Commission Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CF :	Convention de Financement
CI :	Conservation Internationale
CNPN :	Conseil National des Parcs Nationaux
CNSS :	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
COMIFAC :	Conférence des Ministres en charge des Forêts d'Afrique Centrale
COMUF :	Compagnie Minière d'Uranium de Franceville
COPAX :	Conseil de Paix et de Sécurité
COREP :	Comité Régional des Pêches
CP :	Comité de Pilotage
DGMP :	Direction Générale des Marchés Publics
DP :	Devis-Programme
DPPI :	Direction de la Planification et de la Programmation des Investissements
DSP :	Document de Stratégie du Pays
DSCRIP :	Document Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
ECOFAC :	Programme Régional de Conservation et Utilisation Rationnelle des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale
FER :	Fonds d'Entretien Routier
FLEGT :	Forest Law Enforcement, Governance & Trade
ENEFF/ERAIF :	Ecole Nationale des Eaux et Forêts (Gabon) et Ecole Régionale d'Aménagement Intégré des Forêts Tropicales (RDC)
FED :	Fonds Européen de Développement
FMI :	Fonds Monétaire International
FOMAC :	Force Multinationale de l'Afrique Centrale
FORAC :	Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale l'Aménagement Intégré des Forêts Tropicales (Kinshasa)
GPAC :	Gestion Participative en Afrique Centrale
IDH :	Index de développement Humain (Nations Unies)
IPN :	Institut Pédagogique National
MARAC :	Mécanisme d'Alerte Rapide en Afrique Centrale
MEN :	Ministère de l'Education Nationale
NEPAD :	New Partnership for African Development
OAV :	Office Alimentaire et Vétérinaire
OIBT :	Organisation Internationale des Bois Tropicaux
OMC :	Organisation Mondiale du Commerce
ON :	Ordonnateur National
QUIBB :	Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien-être
RAC :	Reste à Contracter
RAL :	Reste à Liquider
RAP :	Reste à Payer
PAPSUT :	Projet d'Ajustement et de Planification des Secteurs Urbains et des Transports
PDIT :	Plan Directeur Intermodal des Transports
PIN :	Programme Indicatif National (Gabon)
PIR :	Programme Indicatif Régional (Afrique Centrale)
PNUD :	Programme de développement des Nations Unies
PPA :	Parité de Pouvoir d'Achat
PPTTE :	Petits Pays Très endettés
PSFE :	Programme Sectoriel Forêts et Environnement
PSIC :	Programme de Soutien aux Initiatives Culturelles
PSVAP :	Programme Sectoriel de Valorisation des Aires Protégées
RDP :	Revue des Dépenses Publiques
SEPBG :	Société d'Exploitation des Ports à Bois du Gabon
SNBG :	Société Nationale des Bois du Gabon
SPS :	Sanitaire et Phyto-sanitaire
UA :	Union Africaine
UE :	Union Européenne
WCS :	World Conservation Society
WWF :	World Wildlife Fund